

Eglise du Saint-Sacrement à Liège
Chapelle de Bavière à Liège - Eglise Saint-Lambert à Verviers

Feuillets 238 à 244

Lundi 15 à dimanche 21 mars 2021

Avec le Père Philippe de la Trinité (1908 † 1977),
à l'école de saint Thomas d'Aquin et
de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus,
découvrir l'harmonie de la justice et de la
miséricorde dans le mystère de la Rédemption
(2^{ème} partie)

Feuillets 238-244 :

Préambule	2
Notice biographique sur le Père Philippe de la Trinité	5
La théologie de la Rédemption selon saint Thomas d'Aquin : Justice et miséricorde	9
LA REDEMPTION PAR LE SANG, 1 ^{ère} moitié	23
Sommaire détaillé	24
Introduction	27
Chapitre I : Miroirs déformants	31
Chapitre II : Le dessein de l'Incarnation Rédemptrice	61
<hr/>	
LA REDEMPTION PAR LE SANG, 2 ^{ème} moitié	3
Chapitre III : La satisfaction vicairie : primat de la miséricorde	
Chapitre IV : La satisfaction vicairie : justice de miséricorde	
Chapitre V : Le mérite, le rachat, le sacrifice	
Conclusion : Dans l'amour de Dieu et la patience du Christ	

LA RÉDEMPTION PAR LE SANG

R. P. Philippe de la Trinité
O.C.D.

Professeur de Théologie dogmatique
Faculté de Théologie des Carmes Déchaux à Rome

Paris, Librairie Arthème Fayard, 1959
Collection « Je sais-Je crois », n. 25

*

Nihil obstat : Romæ, die 16 augusti 1959
Fr. Melchior a S. Maria, O.C.D. Censor deputatus

Nihil obstat : Lovanii, die 12 augusti 1959
Fr. Amatus a S. Familia, O.C.D. Censor deputatus

Imprimi potest : Romæ, die 31 augusti 1959
Fr. Anasasius a SS. Rosario, O.C.D. Præpositus Generalis

Imprimatur : Parisiis, die 22 octobris 1959
J. Hottot, Vicarius Generalis

*

A la mémoire du R. P. Jacques de Jésus, O.C.D. (Lucien Bunel)
mort à Linz, le 26 juin 1945, victime de sa charité pour les persécutés

CHAPITRE III :

LA SATISFACTION VICAIRE :

PRIMAT DE LA MISÉRICORDE

« *La plus belle mort d'amour.* »
Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus¹

[53]

Nous envisagerons maintenant le mystère de notre rédemption sous les aspects distincts de satisfaction vicairie, de mérite, de rachat et de sacrifice. Il ne s'agit pas de concepts « dont la succession encadrerait un tout plus vaste que chacun d'eux ; ce sont plutôt, si l'on ose dire, autant de notions concentriques, superposées par la réflexion à un même objet ». Un seul et même principe domine toujours, et c'est celui de « l'amour déployé par le Christ dans sa passion »².

¹ (1) *Novissima verba*, 4 juillet [*Carnet jaune*, 4 juillet 1897, n. 2 ; *Œuvres complètes*, Cerf/D.D.B., 1992, p. 1023].

² (2) RIVIÈRE, op. cit., p. 303 et p. 300.

LE MAGISTÈRE DE L'ÉGLISE

Les textes suivants du Magistère de l'Église expriment bien la doctrine catholique de la satisfaction du Christ pour les péchés du genre humain, dite satisfaction vicairie.

Le *Concile d'Ephèse* affirme en 431 dans un canon solennel : « Si quelqu'un dit du Verbe incarné qu'il s'est offert lui-même en oblation pour lui-même et [54] non pas plutôt pour nous seuls (car celui qui ne connut aucune sorte de péché n'avait pas besoin d'oblation), qu'il soit anathème »³.

Le *Concile de Trente* renouvelle au XVI^e siècle le même enseignement : « Si quelqu'un dit que le péché originel (...) peut être enlevé par un autre remède que par le mérite du seul médiateur notre Seigneur Jésus-Christ qui nous a réconciliés à Dieu dans son sang, s'étant constitué notre justice, notre sanctification et notre rédemption (1 Co 1, 30) (...), qu'il soit anathème »⁴.

« Alors que nous étions ses ennemis » [Rm 5, 10], « à cause du trop grand amour dont il nous a aimés » [Ep 2, 4], le Christ a mérité notre justification et a satisfait pour nous à Dieu le Père par sa sainte passion sur le bois de la croix »⁵.

Le *Catéchisme romain* s'étend longuement sur notre sujet : la prédication du mystère de la passion du Seigneur doit être l'objet tout particulier de notre étude et de nos soins, « afin que les fidèles, émus par la commémoration d'un tel bienfait, se tournent vers Dieu de tout leur cœur pour recevoir les largesses de son amour et de sa bonté (...). La Religion chrétienne repose sur cet article de foi, comme sur son fondement, et, ce fondement assuré, toutes les

³ (3) D 122 [DS 261].

⁴ (4) D 790 [DS 1513].

⁵ (5) D 799 [DS 1529].

autres vérités se placent dans leur juste perspective (...). Le mystère de la croix est de tous le plus difficile, et c'est à peine si nous pouvons saisir que notre salut dépend de la croix de celui qui pour nous a été cloué sur ce bois. Mais il nous faut admirer là avec l'Apôtre la manifestation la plus éclatante de la divine Providence (...). Le Christ-Jésus n'a pas agi contre son gré, il n'a pas été forcé : il s'est offert lui-même parce qu'il l'a voulu et a spontanément accepté de subir les supplices qui lui ont été infligés de manière injuste et cruelle (...). Ainsi le Christ nous a-t-il donné le témoignage de la charité la plus profonde et la plus précieuse (...). Pourquoi le Christ a-t-il voulu souffrir ainsi à l'extrême ? Il a voulu nous racheter, effacer les péchés de tous les temps et satisfaire pour nous devant son Père de manière abondante et totale (...). Le Père a livré son Fils : « *Je l'ai frappé à cause du crime de mon peuple* » (Is 53, 8). - « *Le Seigneur a posé sur lui l'iniquité de nous tous* » (Is 53, 6) (...). L'Apôtre exprima la même vérité par des paroles plus fortes encore, lorsqu'il voulut montrer, d'un autre point de vue, combien il était permis d'espérer en l'immense miséricorde de la bonté divine : « *Puisque Dieu n'a pas épargné son propre Fils, mais l'a livré pour nous tous, comment ne nous a-t-il pas donné toutes choses en lui ?* » (Rm 8, 32) (...). Le Christ a expié les peines dues à nos péchés. Il nous a réconciliés avec son Père, l'a apaisé à notre égard et nous l'a rendu propice. Il a effacé les péchés du monde (...). Cette satisfaction du Christ pour nos péchés fut non seulement adéquate, mais largement surabondante. Son sacrifice sur l'autel de la croix fut des plus agréables à Dieu, dont il apaisa totalement la colère et l'indignation, selon le mot de l'Apôtre aux Ephésiens : « *Le Christ nous a aimés et s'est livré lui-même pour nous à Dieu en offrande et hostie d'agréable odeur* » (4, 2) »⁶.

Les schémas du *Concile du Vatican* concernant la Rédemption n'ont été ni [55] adoptés ni promulgués, par suite de l'interruption

⁶ (6) *Catechismus Romanus*, pars 1, cap. 5, nn. 1, 5, 7, 11, 14, 15, passim. Le contexte exclut qu'il s'agisse de la colère du Père à l'égard de son Fils.

brusquée que l'on sait, mais ils n'en conservent pas moins une grande autorité doctrinale, comme témoins de la foi des Pères du Concile. Nous y lisons : « En toute vérité, le Christ-Jésus, Médiateur de Dieu et des hommes, mourant seul pour tous, a satisfait pour nous à la justice divine (...). « *Si par le péché d'un seul la mort a régné par un seul, à combien plus forte raison ceux qui reçoivent l'abondance de la grâce et du pardon et de la justice posséderont-ils le royaume de vie par le seul Jésus-Christ* » (Rm 5, 17) »⁷.

« Si quelqu'un a la présomption d'affirmer que la satisfaction vicariaire d'un seul Médiateur pour tous les hommes répugne à la justice divine, qu'il soit anathème. » - « Si quelqu'un ne confesse pas que le Verbe de Dieu lui-même a pu satisfaire ou a vraiment et proprement satisfait devant Dieu pour nos péchés, en souffrant et en mourant dans la chair qu'il avait assumée, - ne confesse pas non plus qu'ainsi il nous a mérité la grâce et la gloire, qu'il soit anathème »⁸.

Dans l'encyclique *Humani Generis* de 1950, le Pape Pie XII mettait en garde contre la perversion des notions de péché originel, de péché en général comme offense de Dieu et de satisfaction telle que celle-ci fut réalisée par le Sauveur⁹.

L'encyclique *Haurietis Aquas* de Pie XII, en 1956, sur le Sacré-Cœur, est plus explicite : « Le mystère de notre divine rédemption est fondamentalement et par nature un mystère d'amour : le mystère de cet amour envers son Père Céleste par lequel le Christ lui offre le sacrifice de la Croix en esprit d'amour et d'obéissance, procurant ainsi la satisfaction surabondante et infinie due en raison des fautes du genre humain (...). C'est en outre le mystère de l'amour miséricordieux de l'Auguste Trinité et du divin

⁷ (7) *De fide catholica*, cap. IV, voir RICHARD, pp. 185-189.

⁸ (8) *Ibidem*, canons 5 et 6.

⁹ (9) D 2318 [DS 3891].

Rédempteur envers tous les hommes (...). C'est pourquoi le divin Rédempteur - en sa qualité de légitime et parfait médiateur - ayant, par son ardente charité à notre égard, ajusté les devoirs et les dettes du genre humain au niveau des exigences des droits de Dieu, a réalisé indubitablement l'admirable conciliation de la justice et de la miséricorde divine qui constitue en vérité l'absolue transcendance du mystère de notre salut »¹⁰.

Rivière a donné la note juste sur la valeur doctrinale de l'expression de *satisfaction vicaire* : « Sans avoir l'autorité canonique qui s'attache à un terme défini, écrit-il, le concept de satisfaction vicaire appartient réellement à la formule catholique du dogme rédempteur »¹¹.

¹⁰ (10) Traduction de la *Nouvelle Revue théologique*, 1956 (78), pp. 644-645.

¹¹ (11) Op. cit., p. 123.

JUSTICE VINDICATIVE ? - NON

Dieu le Père n'a exercé aucun acte de justice vindicative à l'égard du Christ, ni à l'égard des pécheurs en la personne du Christ. Les [56] peines endurées par le Sauveur ne sont donc pas des peines vindicatives. Saint Thomas l'a vu de manière très claire et s'il n'y a pas insisté davantage, c'est que la chose va de soi. Ce point de doctrine capital, bien que négatif, mérite de retenir encore notre attention.

La pensée de saint Thomas revient à ceci : il serait injuste et cruel de punir un innocent à la place d'un coupable ; or, le Christ était l'innocence même ; Il ne pouvait donc ni souffrir ni mourir à notre place au titre d'une juste vengeance. Il ne pouvait pas être l'objet de la colère du Père¹².

Il serait injuste et cruel de punir un innocent à la place d'un coupable.

Dans son commentaire sur le verset de saint Paul : « *Nous ne pouvons rien contre la vérité, mais pour la vérité* » (2 Co 13, 7-8), saint Thomas écrit : « Il est clair que si nous punissions les innocents, nous irions contre la vérité et contre la justice. L'Apôtre ne peut rien contre la vérité, mais pour la vérité, c'est-à-dire pour la justice, aussi est-il manifeste qu'il ne punira pas les innocents »¹³.

¹² (1) Nul n'ignore, au demeurant, que la passion de la colère ne peut être attribuée à Dieu que de manière métaphorique. Au sens propre, analogique encore, bien entendu, le terme de colère ne peut signifier en Lui que le jugement décidant d'une punition à imposer pour le péché au titre de la justice (I-II, q. 47, a. 1, ad 1m).

¹³ (2) In II Cor., XIII, lect. 2, n. 531.

« Si quelqu'un cherche du mal à celui qui lui a nui, il ne paraît pas totalement inique, mais s'il s'agit de celui qui ne lui a rien fait du tout, c'est le comble de l'iniquité »¹⁴.

« Celui qui tue (un innocent) fait injure non seulement à sa victime, mais encore à Dieu et à la société, comme celui qui se tue lui-même »¹⁵.

C'est bien la vertu de justice qui est en cause : « S'agit-il de la peine imposée pour le péché en tant qu'elle a raison de peine, on ne peut être puni que pour son propre péché, car l'acte du péché est un acte personnel »¹⁶.

Lorsqu'un innocent est puni, il ne peut pas souffrir de sa faute, « il souffre seulement de sa peine, mais cette douleur s'accroît pour lui du fait de son innocence, dans la mesure même où il réalise qu'elle est le fruit d'une injustice, et c'est pourquoi les autres sont d'autant plus répréhensibles s'ils ne lui sont pas compatissants »¹⁷.

Or, non seulement le Christ est innocent, mais il est l'innocence même.

[57]

« Le Christ fut absolument pur de tout péché »¹⁸, parce qu'Il était Dieu.

Si le Christ a fait siennes certaines de nos carences (faim, soif, fatigue, sommeil, douleurs profondes), c'est pour trois raisons : satisfaire pour nos péchés, souligner la réalité de sa nature humaine, nous donner enfin l'exemple de la vertu. Or, de ce triple point de

¹⁴ (3) In Psalm., XXXIV, n. 5, p. 427.

¹⁵ (4) III, q. 47, a. 6, ad 3m.

¹⁶ (5) I-II, q. 87, a. 8.

¹⁷ (6) III, q. 46, a. 6, ad 5m.

¹⁸ (7) III, q. 22, a. 4, ad 1m.

vue, le péché n'aurait eu pour le Sauveur aucun sens, car il fait obstacle à la satisfaction, bien loin d'y concourir, - contraire, à l'instigation du diable, le bien de la nature humaine, et se situe enfin tout à l'opposé de la vertu¹⁹.

Le Christ ne pouvait donc ni souffrir ni mourir au titre de la justice vindicative.

« Ceux qui ont tué le Christ se sont rendus coupables d'injustice »²⁰, voilà le verdict fondamental.

Le Christ n'a jamais contracté aucune dette l'obligeant à souffrir et à mourir, saint Thomas l'affirme clairement et le répète à satiété.

« Au cours de sa passion, le Christ s'est humilié bien au-dessous de sa condition et de sa dignité (...) quant à la souffrance et à la mort dont il n'était pas débiteur »²¹.

« Sa mort ne provenait pas du péché »²².

« Le Christ n'avait pas mérité la mort, parce qu'il était sans péché »²³.

« Comme le Christ n'était pas soumis au péché, il n'était sujet ni à la mort ni à l'incinération, mais c'est volontairement qu'il a supporté la mort »²⁴.

¹⁹ (8) III, q. 15, a. 1, c. - « Il n'y eut même pas dans le Christ de concupiscence désordonnée (*fomes peccati*), car plus la vertu est parfaite, plus elle affaiblit la concupiscence, et le Christ eut toute vertu en son degré le plus parfait » (ibidem, a. 2. c.). - « Le Christ faisait état de la plus grande force d'esprit en ce qu'il maîtrisait parfaitement les mouvements de la chair » (ibidem, ad 3m).

²⁰ (9) III, q. 47, a. 6, ad 3m.

²¹ (10) III, q. 49, a. 6.

²² (11) III, q. 51, a. 4, c.

²³ (12) III, q. 49, a. 2.

« Le Christ a accepté la mort de manière toute spontanée afin de satisfaire pour nous, et non comme par nécessité, en conséquence du péché originel : il n'était pas débiteur de la mort (*ipse mortis debitor non erat*) »²⁵.

« Il fut convenable que le Christ descendit aux limbes, non pas qu'il eût de peine à y expier, mais pour libérer ceux qui étaient soumis à expiation »²⁶.

Au sens strict du terme, la cause de la mort du Christ n'est pas le péché, ni le sien qui était inexistant, ni le nôtre ; la cause de sa mort, [58] c'est son amour, à l'occasion de nos péchés, amour de son Père et amour de nous²⁷.

Il faut donc se garder de prendre l'exemple d'otages innocents pour illustrer la satisfaction viciaire du Christ rédempteur. Celui qui proposerait librement de prendre la place d'un condamné à mort mourrait éventuellement en pareil cas victime de sa charité et aurait ainsi suspendu à l'égard du condamné qui aurait la vie sauve, soit le cours de la violence, s'il s'agissait d'une décision tyrannique à

²⁴ (13) III, q. 51, a. 3, ad 1m.

²⁵ (14) III, q. 35, a. 6, ad 1m.

²⁶ (15) III, q. 52, a. 1, ad 1m.

²⁷ (16) Voir In Io., XIV, lect, 8, nn. 1974-1976. *La cause efficiente* influe sur l'effet de manière directe et positive, déterminante au premier chef du point de vue de l'origine. *L'occasion* est la circonstance qui permet à la cause d'agir effectivement, ou, dans le sens négatif, ce qui fait obstacle à son action. Un exemple : l'ouverture d'un robinet est l'occasion de l'écoulement de l'eau, la cause en est la pression de celle-ci (soit par pesanteur, soit de manière artificielle). Le péché ne pouvait pas causer directement, il pouvait seulement occasionner la mort du Sauveur. Cette distinction peut paraître subtile au premier abord. Elle est en réalité fondamentale. Le péché ne peut rien contre le Christ qui est l'Innocence même. En disant que le péché n'a pas causé la mort du Christ, saint Thomas parle en toute rigueur théologique. Mais on peut légitimement dire et prêcher que le Christ est mort à cause de nos péchés (*Catechismus Romanus*, pars I, cap. V, n. 11), à condition de le bien entendre. Il s'agit d'une causalité seulement indirecte, celle d'une occasion.

l'encontre d'un innocent, soit le cours de la justice, s'il s'agissait d'une décision raisonnable à l'endroit d'un bandit.

Dans la première hypothèse il pourrait être opportun et il serait héroïque de se proposer. Dans la seconde hypothèse il serait déraisonnable de vouloir se substituer au coupable. Mais en toute hypothèse l'autorité aurait bien tort d'accepter la proposition de tuer un innocent. Ce serait un meurtre odieux, ce ne serait certainement pas un acte de justice.

Or nous sommes des coupables, des pécheurs ; le Christ est l'innocence même et, l'autorité divine, la plus sage qui soit. La justice, comme telle, ne peut donc rien expliquer ici, au nom de ses propres exigences. Si l'innocent est condamné à mort, c'est objectivement un crime. Les bourreaux du Christ sont des exécuteurs de basse police, et non les prêtres d'un sacrifice. Ils n'agissent pas au nom de Dieu. En étant leur victime, le Christ est victime d'une injustice.

On ne peut dire avec Mgr d'Hulst, après Luther et Calvin, que le Christ innocent se soit fait péché pour nous, en ce que, « la miséricorde étant liée »²⁸, Il soit devenu à notre place l'objet d'une punition divine au titre de la justice vindicative. La substitution pénale ainsi comprise ne serait pas un mystère, mais une méconnaissance de la justice en Dieu, un défi au sens moral, une véritable contradiction²⁹.

²⁸ (17) Carême de 1891, retraite pascale, cité par RIVIÈRE, op. cit., p. 234.

²⁹ (18) La satisfaction viciaire du Christ ne s'éclaire que dans une tout autre perspective, celle de l'amour d'abord et d'une justice toute d'amour, sous le signe du primat de la miséricorde. Voir Et. Carm., DCDA, pp. 105-125 [*Dieu de colère ou Dieu d'amour ?*, Desclée de Brouwer, Bruges, 1964, *Présence du Carmel* n. 4, pp. 33-55 avec notes, pp. 124-131].

QUELQUES NOTIONS FONDAMENTALES

[59]

Il faut brièvement analyser ici quelques notions fondamentales, telles que celles de péché, réparation et satisfaction viciaire.

Péché et réparation

Le pécheur lèse l'honneur de Dieu lorsqu'il Lui désobéit, se tournant de manière indue vers le bien de la créature. Il viole la loi de Dieu en troublant l'ordre voulu par Lui. Au point de vue de Dieu, le péché est une offense à Dieu, une atteinte à son honneur. Au point de vue du coupable, il est une faute dont on dit par métaphore qu'elle tache l'âme du pécheur : « L'âme se souille lorsqu'elle adhère de manière désordonnée aux biens inférieurs à Dieu, agissant ainsi contre la lumière de la raison et les exigences de la loi divine »³⁰.

Comment réparer cette offense, comment se purifier de cette tache morale ? Par la conversion et par la satisfaction³¹.

* La conversion d'abord. La sainteté est dans l'union à Dieu, et cette union est affaire de volonté sous la motion de la grâce. Le pécheur doit donc rompre la mauvaise attache qui le retient au contact de la créature, pour se retourner vers Dieu. Il doit donc accepter dans l'amour l'ordre de la justice divine³². Ce retour à Dieu est sa conversion.

* Mais celui qui a péché mérite d'être puni. Saint Thomas en donne une raison qui va bien au fond du problème : « Le désordre

³⁰ (1) I-II, q. 86, a. 1, ad 1m.

³¹ (2) III, q. 22, a. 3, c.

³² (3) I-II, q. 87, a. 6, c.

de la faute ne sera ramené à l'ordre de la justice que par une peine. Il est juste en effet que celui qui a cédé à sa propre volonté plus qu'il ne le devait, pâtisse quelque chose contre cette volonté : alors l'équilibre sera rétabli (*sic erit æqualitas*) »³³. « La satisfaction requiert le châtement (*pœnalitas*) au titre de compensation pour la délectation prise à tort dans le péché »³⁴. - « Il est ainsi essentiel à la peine qu'elle soit contraire à la volonté de celui qui la porte »³⁵.

Or, le coupable peut subir cette peine de bon ou mauvais gré³⁶, [60] et saint Thomas distingue ici la peine *comme peine* et la peine *comme satisfaction*. La première est celle qui est imposée au pécheur aussi longtemps qu'il ne l'accepte pas volontairement. La seconde est au contraire volontairement acceptée pour le péché maintenant regretté, dans le respect des exigences de la divine justice.

Il importe de bien saisir ici un principe fondamental : l'essentiel de la satisfaction, ce n'est pas tant la peine que l'amour ; la peine n'a valeur de satisfaction que dans la mesure où elle est acceptée pour l'amour de Dieu.

« La satisfaction n'aurait aucune efficacité, si elle ne procédait pas de la charité »³⁷.

« Celui-là satisfait vraiment pour une offense qui offre à l'offensé un objet d'amour égal ou supérieur à l'objet de haine qui avait constitué l'offense »³⁸.

³³ (4) III, q. 86, a. 4, c.

³⁴ (5) De Veritate, q. 26, a. 6, ad 4m, in contr.

³⁵ (6) I-II, q. 87, a. 2, c. - Les peines sont dites *vindictives* pour autant qu'elles doivent permettre au pécheur de réparer ses propres fautes, comme offenses de Dieu, - *médicinales et purificatrices* pour autant qu'elles doivent concourir à sa sanctification. Ces deux points de vue sont distincts et complémentaires.

³⁶ (7) I-II, 87, a. 6, c.

³⁷ (8) III, q. 14, a. 1, ad 1m.

³⁸ (9) III, q. 48, a. 2, c.

« Dans la satisfaction, ce qui compte, c'est plus la bonne intention (*affectus*) de celui qui offre que la quantité de son offrande »³⁹.

« C'est la charité qui rend agréables à Dieu les œuvres de satisfaction. Sans la charité les œuvres n'ont aucune valeur satisfaisante »⁴⁰.

La peine est convenable : elle expie la jouissance coupable, elle concrétise notre regret et contribue à le fortifier ; avec elle, c'est l'homme tout entier qui fait pénitence, mais elle vaut finalement ce que vaut l'amour avec lequel on l'accepte et l'endure. Les souffrances embrassées de bon cœur sont le signe et l'instrument de l'amour (et de la contrition en celui qui a péché). Plus l'amour est fort, plus il est capable de souffrir. La difficulté est un signe, une occasion, un instrument de mérite, quand elle est bien surmontée, mais la seule cause propre du mérite, c'est l'amour. Dieu donne à nos sacrifices « *une valeur qui correspond non à la petitesse de nos œuvres, mais au mérite de notre amour* », écrit sainte Thérèse d'Avila⁴¹.

Le principe fondamental du primat de l'amour dans la satisfaction est riche d'une application morale de toute première valeur qui peut être ainsi formulée : plus l'amour est ardent et pur, moins la peine est nécessaire et moins elle est convenable, au titre même de la justice, au point que la satisfaction peut être totalement réalisée par l'intensité de l'amour. L'amour et la peine sont inversement proportionnels.

³⁹ (10) III, q. 79, a. 5.

⁴⁰ (11) III S., q. 14, a. 2.

⁴¹ (12) *Château de l'âme*, Septièmes demeures, chapitre IV, trad. du P. GRÉGOIRE de SAINT-JOSEPH, éd. du Seuil, Paris, 1952, p. 1059. Voir Et. Carm., DCDA, p. 112 [*Dieu de colère ou Dieu d'amour ?*, Desclée de Brouwer, Bruges, 1964, Présence du Carmel n. 4, p. 40 avec notes, p. 126].

« Lorsque l'esprit s'est détourné de Dieu par le péché, le regret de la faute et l'union à Dieu peuvent être si véhéments qu'il n'y ait plus aucune obligation [61] de subir une peine (...). Par la véhémence de l'amour de Dieu et de la haine du péché passé, se trouve exclue la nécessité d'une peine satisfactoire ou purgative, et si la peine n'est pas totalement éteinte, il n'en reste pas moins que plus l'amour sera fort, moins la peine devra l'être »⁴². C'est si vrai que « plus la personne qui expie est élevée en dignité, plus la peine qu'elle supporte est tenue pour grande, en raison même de l'humilité et de la charité de celui qui la supporte »⁴³.

Psychologiquement aussi, plus on aime, moins on peine. « L'amour ne peine pas, ou s'il peine, il aime sa peine »⁴⁴. La détente psychique qui découle de l'amour de charité ne diminue en rien l'efficacité morale de la satisfaction⁴⁵.

La doctrine du primat de l'amour dans la satisfaction est de tout point cohérente et foncièrement optimiste.

⁴² (13) CG III, cap. 158.

⁴³ (14) Ibidem, IV, cap. 55, ad 23m.

⁴⁴ (15) On cite souvent saint AUGUSTIN sous cette forme : « *Ubi amatur non laboratur, aut si laboratur labor amatur* ». - « *In eo quod amatur, aut non laboratur, aut et labor amatur* » (*De bono viduitatis*, 21, 26 ; PL 40, 448).

⁴⁵ (16) III S., q. 15, a. 1, ad 2m.

Pas d'anthropomorphisme

La satisfaction est la compensation d'une dette. Dans le monde des relations humaines, ce dû de justice peut avoir un caractère *réel* ou *personnel*. Réel, si j'ai fait du tort à quelqu'un dans ses biens, et je suis alors tenu à restitution. Personnel, si j'ai porté atteinte à sa réputation, et je suis alors tenu à réparation. Il se pourra que ce soit sous la forme d'une indemnité pécuniaire, mais celle-ci ne sera pas à proprement parler une restitution, elle restera dans la ligne de la réparation.

Au sens strict des termes, vis-à-vis de Dieu, nous ne sommes jamais tenus à restitution, car le péché ne Lui enlève rien de son infinie perfection, mais nous sommes tenus à réparation, car le péché L'offense dans le gouvernement de sa Providence, Lui porte ainsi atteinte et viole ses droits pour autant qu'il dépend de nous. C'est chose déjà dite : pas de justice commutative de nous à Dieu, ni de Dieu à nous. « On satisfait à Dieu (...). On restitue au prochain »⁴⁶.

Il est éclairant d'illustrer cet enseignement par des textes de l'Écriture et de saint Thomas d'Aquin.

« Les gamins ramassent le bois, les pères allument le feu, les femmes pétrissent la pâte, pour faire des gâteaux à la déesse Ishtar ; et puis on verse des libations à des dieux étrangers, pour me blesser. Est-ce bien moi qu'ils blessent - oracle [62] de Yahvé - n'est-ce pas plutôt eux-mêmes pour leur propre confusion ? » (Jr 7, 18-19).

« Considère les cieux et regarde, vois comme les nuages sont plus élevés que toi ! Si tu pêches, en quoi l'atteins-tu ? Si tu

⁴⁶ (17) IV Sent., d. 15, q. 1, a. 5, a. 1, sed c.

multiplies tes offenses, lui fais-tu quelque mal ? Si tu es juste, que lui donnes-tu, ou que reçoit-il de ta main ? » (Jb 35, 5-7).

« C'est à l'homme, ton semblable, que nuit ton impiété, et c'est à lui que la justice vient en aide » (Jb 35, 8).

Saint Thomas écrit avec beaucoup de profondeur : « Dieu n'est jamais offensé par nous, sinon du fait que nous agissons *contre notre bien* »⁴⁷. Si nous pouvions *restituer*, au sens strict du terme, ce serait donc à nous-mêmes que nous devrions le faire, en nous rendant le vrai bien dont nous nous sommes privés au bénéfice du bien apparent.

Mais si nous n'avons rien, et pour cause, à restituer à Dieu, nous avons cependant le devoir de satisfaire à son égard, car nous L'avons vraiment offensé, et c'est ce qui est grave. On peut méditer de ce point de vue les textes suivants :

« L'homme ne pêche pas contre Dieu, parce qu'il lèse réellement Dieu, mais parce qu'il lui soustrait ce qu'il lui doit, et diminue sa gloire pour autant qu'il est en lui, bien qu'il n'ait pas la possibilité de le faire réellement »⁴⁸.

« Bien qu'à Dieu, tel qu'il est en soi, rien ne puisse être enlevé, le pécheur cependant lui soustrait quelque chose par son péché pour autant qu'il est en lui de pouvoir le faire »⁴⁹.

« En péchant, le pécheur ne peut en rien nuire effectivement à Dieu, cependant, de son côté, il agit contre Dieu à un double titre : 1) il le méprise dans ses commandements, - 2) il nuit soit à soi-même soit à son prochain, ce qui n'est pas sans rapport à Dieu,

⁴⁷ (18) CG III, cap. 122.

⁴⁸ (19) II Sent., d. 42, q. 2, a. 2, sol. 2, ad 1m.

⁴⁹ (20) IV Sent., d. 15, q. 1, a. 4, sol. 1.

car nous sommes tous sous la protection de la providence de Dieu »⁵⁰.

« Par ses actes, l'homme ne peut rien ajouter ni rien enlever à Dieu, tel qu'il est en soi, cependant, pour autant qu'il est en soi, l'homme soustrait ou apporte à Dieu quelque chose selon qu'il observe ou non l'ordre institué par Dieu »⁵¹.

En bref, Dieu n'a rien d'un comptable qui réclamerait une restitution avant de nous rendre son amitié, précisément parce qu'Il est Dieu. Nous ne pouvons rien Lui rendre qu'Il ne nous l'ait d'abord donné. Pas de conversion ni de satisfaction sans la charité, et celle-ci est par excellence le fruit de la miséricorde divine. Notre devoir de [63] réparation pour le péché est tout ensemble à la gloire de Dieu et à notre avantage personnel : celui qui expie et satisfait sur cette terre se purifie et grandit dans l'amour, en se préparant à chanter pour l'éternité les miséricordes divines. Il accomplit tout ensemble une œuvre de justice et d'amour, mais d'abord une œuvre d'amour⁵².

⁵⁰ (21) I-II, q. 47, a. 1, ad 1m.

⁵¹ (22) I-II, q. 21, a. 4, ad 1m. - Nous avons là suivi de près le P. Joseph LECUYER, dans son article *Note sur une définition thomiste de la satisfaction*, in *Doctor Communis*, Romæ, 1955 (1), pp. 21-30, où l'on trouvera, entre autres, tous les textes qui viennent d'être cités depuis la note (17).

⁵² (23) A l'extrême opposé, le damné, renouvelant éternellement sa révolte contre Dieu, se constitue par sa faute victime de la seule justice vindicative, en dehors de tout amour. Il ne manque pas pour autant de glorifier Dieu sous l'angle de cette justice, mais dans son malheur éternel et malgré soi. Il n'y a pas en enfer de satisfaction.

L'âme du purgatoire expie ses fautes. Ses peines sont d'abord purificatrices. Elles sont le fruit d'une exigence de justice et d'amour, du côté de Dieu comme du côté de l'âme, mais l'amour domine de part et d'autre.

De soi, Dieu ne veut directement pour personne ni l'enfer ni le purgatoire, car Il ne veut pas le péché. Tout homme devrait mourir entièrement purifié de ses fautes et des peines dues à ses fautes, dans la foi, la confiance et l'amour, en vertu des mérites surabondants de N.-S. J.-C., et pouvoir ainsi « *s'élancer sans retard* (c'est-à-dire sans passer par le purgatoire) *dans l'éternel embrassement de l'amour miséricordieux* » (Sainte THÉRÈSE de l'ENFANT-JÉSUS, [Acte d'offrande à l'Amour Miséricordieux, 9 juin 1895 : « *Offrande de moi-même comme Victime d'Holocauste à*

Satisfaction viciaire

Saint Thomas le dit très bien : « S'il s'agit d'une peine infligée par le péché, au titre même de peine, seul le pécheur peut être puni pour son péché », et il l'est au titre de la justice, mais « s'il s'agit d'une peine de satisfaction assumée librement, il peut arriver qu'on la porte l'un pour l'autre »⁵³ ; celui qui s'est proposé fait alors un acte de charité auquel il n'est pas tenu. Pensez au bienfaiteur qui paierait l'amende encourue par un pauvre : d'aucune manière la loi ne pourrait le contraindre, mais il sauvegarderait la justice pour l'amour du pauvre.

On satisfait pour le péché d'autrui quand on porte volontairement la peine due à ce péché⁵⁴. Telle est la satisfaction viciaire : les peines supportées en sont la matière, l'amour de miséricorde à l'égard du coupable en est le principe, et c'est de lui qu'elle tire son efficacité⁵⁵.

l'Amour Miséricordieux du Bon Dieu » : *Œuvres complètes*, Cerf/D.D.B., 1992, p. 964)].

« *On obtient autant qu'on espère* » (Saint JEAN de la CROIX, [*Nuit obscure*, II, c. 21, n. 8 : *Œuvres spirituelles*, traduction GRÉGOIRE de SAINT-JOSEPH, Seuil, p.649 ; *Œuvres complètes*, Cerf, 1990, p. 1047]).

[Cette sentence était reprise par sainte THÉRÈSE de l'ENFANT-JÉSUS : « *On n'a jamais trop de confiance dans le Bon Dieu, si puissant et si miséricordieux. On obtient de lui tout autant qu'on en espère* » (*Conseils et Souvenirs relatés par sœur Marie de la Trinité*, n. 17, publiés dans *Vie thérésienne*, Lisieux, 73 et 77 ; Pierre DESCOUVEMONT, *Une novice de sainte Thérèse. Souvenirs et témoignages de Sœur MARIE DE LA TRINITÉ*, présentés par, Cerf, Paris, 1985, p. 107 ; MARIE EUGÈNE de l'ENFANT-JÉSUS, *Ton amour a grandi avec moi. Un génie spirituel : Thérèse de Lisieux*, éd. du Carmel, Venasque, 1987, p. 132]

Voir l'opuscule déjà cité *La doctrine de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus sur le Purgatoire* et l'article *Epreuves Spirituelles*, dans le *Dictionnaire de Spiritualité* [DSAM, t. 4, fascicule 28-29, 1960, col. 911-925].

⁵³ (24) I-II, q. 87, a. 8.

⁵⁴ (25) III, q. 14, a. 1, c.

⁵⁵ (26) Ibidem, ad 1m. Les peines portées par miséricorde pour le péché d'autrui ne sont pas des peines vindicatives, ce sont des peines *rédemptrices*, des peines « de justice de miséricorde ».

Deux conditions y sont impliquées : une *solidarité* naturelle ou morale entre le coupable et celui qui répare la faute⁵⁶, l'*acceptation* d'une telle solidarité par la personne offensée⁵⁷.

Le principe du rapport inversement proportionnel de l'amour et [64] de la peine joue là de manière avantageuse en faveur de celui qui répare : « L'un peut satisfaire pour l'autre, pourvu qu'il ait la charité, sans laquelle il n'y aurait pas de satisfaction valable. Et il n'y a pas à dire qu'une peine plus forte doit alors être imposée à celui qui satisfait, comme certains le veulent, alléguant que la peine propre du coupable a plus de valeur que la peine d'autrui. Il n'en va pas ainsi, car la peine tire avant tout de la charité sa valeur satisfaisante, et il est clair qu'il faut une plus grande charité pour satisfaire pour autrui que pour soi-même. Une moindre peine peut donc suffire de la part de l'innocent qui satisfait pour le coupable »⁵⁸.

La satisfaction viciaire est donc un comportement de justice, déterminé par l'amour de miséricorde et excluant tout exercice de la justice vindicative de la part de la personne offensée à l'endroit de celui qui répare. On pourrait à la rigueur l'appeler substitution pénale, en ne prenant pas cette expression au sens péjoratif, le plus souvent usité, déjà critiqué plus haut. Mais pour éviter toute équivoque, il est préférable d'abandonner le terme de *substitution*. Mieux vaut parler de *solidarité*⁵⁹.

⁵⁶ (27) I-II, q. 87, a. 7, c.

⁵⁷ (28) Ces deux points essentiels seront soulignés plus bas, sous l'aspect du mérite de la passion du Christ.

⁵⁸ (29) III S., q. 13, a. 2.

⁵⁹ (30) Voir l'article du P. LYONNET, *la sotériologie paulinienne*, in *Introduction à la Bible* sous la direction de A. Robert (+) et A. Feuillet, tome II, *Nouveau Testament*, Desclée et Cie, 1959 (Abréviation : Robert et Feuillet, II), p. 876 : « Depuis longtemps on a noté que (la) formule préférée (de Paul) n'était pas « à la place de » (anti), mais « en faveur de » (uper) selon la signification habituelle de la préposition grecque quand elle régit un nom de personne », etc.

Ce concept de satisfaction viciaire est le fruit de l'élaboration théologique du dogme de la rédemption. Il semble bien être l'expression la plus heureuse de ce profond mystère. Saint Thomas en a maintes fois exprimé la substance.

« Le Christ a subi une peine de satisfaction non pour ses péchés, mais pour les nôtres »⁶⁰.

« Le Christ a souffert pour nous ce que nous avons mérité de souffrir par suite du péché de nos premiers parents, donc avant tout la mort, qui couronne toutes les souffrances humaines (...). Ainsi le Christ a-t-il voulu endurer la mort pour nos péchés, afin de pouvoir nous libérer de la mort (de l'âme), prenant sur lui qui était innocent la peine qui nous était due »⁶¹.

*Le Christ était merveilleusement apte à réaliser une telle satisfaction, en tant que Dieu fait homme. Homme, Il avait un corps passible et mortel, matière de la satisfaction ; Dieu, fait homme, Il [65] avait un cœur brûlant de charité à l'égard de son Père et de nous-mêmes, de cette charité qui donne tout son prix à l'œuvre expiatrice*⁶².

Il est capital de retenir que la justice et la miséricorde sont indissolublement impliquées dans la satisfaction viciaire, et c'est seulement pour les besoins de l'analyse que nous en traiterons séparément dans les réflexions qui vont suivre.

⁶⁰ (31) I-II, q. 87, a. 7, ad 3m. - Les termes mêmes de satisfaction viciaire ne se lisent pas en saint THOMAS.

⁶¹ (32) Com. th., cap. 227, n. 475.

⁶² (33) III, q. 1, ad lm.

LE CHRIST-JÉSUS VICTIME D'AMOUR

En union avec son Père

Jésus dit à ses disciples : « *Le Fils de l'Homme sera livré pour être crucifié* » (Mt 26, 2), mais Il ne dit pas qui le livrerait.

Il fut livré par son Père : « *Lui qui n'a pas épargné son propre Fils, mais l'a livré pour nous tous* » (Rm 8, 32). - Livré par Lui-même : « *Il nous a aimés et s'est livré lui-même pour nous* » (Ep 5, 2). - Livré aussi par Judas : « *Que voulez-vous me donner, et je vous le livrerai* » [Mt 26, 15]. - Livré également par les Juifs à Pilate : « *Tu m'as été livré par ton peuple et tes pontifes* » (Jn 18, 35). - Livré enfin par Pilate aux Gentils : « *Il le livra pour être crucifié* » (Jn 19, 16)⁶³.

Livrer peut, en effet, être pris en bonne ou mauvaise part, selon les circonstances et l'intention. « Le Père a livré le Christ et lui-même s'est livré pour nous, mais par amour, et c'est pourquoi ils en sont loués, tandis que Judas a livré Jésus par cupidité, les Juifs par jalousie, Pilate par respect humain à l'égard de César, et c'est pourquoi ils en sont blâmés »⁶⁴.

Jésus a dit : « *Si le Père m'aime, c'est que je donne ma vie pour la reprendre. On ne me l'ôte pas, je la donne de moi-même ; j'ai le pouvoir de la donner et le pouvoir de la reprendre. Tel est l'ordre que j'ai reçu de mon Père* » (Jn 10, 17-18). Comme le remarque saint Jean Chrysostome, Jésus veut souligner là le caractère volontaire de sa passion et veut aussi écarter tout soupçon d'opposition entre son Père et Lui⁶⁵.

⁶³ (1) In Mat., XXVI, n. 2121.

⁶⁴ (2) III, q. 47, a. 3, ad 3m.

⁶⁵ (3) Ibidem, a. 2, ad 1m.

Que le Père ait livré son Fils à la passion, cela peut être compris [66] de la manière suivante, explique encore saint Thomas : Dieu a préordonné de toute éternité la passion du Christ à la libération du genre humain, - Il Lui a inspiré la volonté de souffrir pour nous en Lui infusant la charité, - enfin Il ne L'a pas protégé contre la souffrance, mais L'a exposé à ses persécuteurs⁶⁶.

Après avoir fortement réaffirmé que « livrer un innocent à la souffrance et à la mort contre sa volonté est impie et cruel », saint Thomas enchaîne aussitôt : « Ce n'est pas ainsi que Dieu le Père a livré le Christ, mais c'est en Lui inspirant le désir de souffrir pour nous volontairement »⁶⁷.

« En tant que Dieu, le Christ s'est livré à la mort de la même volonté et du même acte dont l'a livré son Père ; en tant qu'homme, il s'est livré selon la volonté que son Père lui avait inspirée. Aussi bien n'y a-t-il aucune opposition entre ces deux affirmations-ci : le Père a livré le Christ et le Christ s'est livré lui-même »⁶⁸.

« Ce ne fut ni impie ni cruel de la part de Dieu de vouloir que le Christ mourût. Il ne l'obligea pas comme malgré lui, mais il se complut en la charité qui lui fit accepter la mort. Et ce fut lui qui infusa cette charité en son âme »⁶⁹.

Le motif décisif et déterminant de la passion du Christ n'est autre que le trop grand amour de charité dont le Sauveur a voulu, en accord avec son Père, nous donner le témoignage en la nature humaine qu'Il avait librement assumée. D'une part et indépendamment du péché d'origine, cette nature est, en effet, capable de souffrir et de mourir, car telle est tout bonnement sa propre condition ; d'autre part, « *il n'y a pas de plus grand amour*

⁶⁶ (4) Ibidem, a. 3, c.

⁶⁷ (5) Ibidem, ad 1m.

⁶⁸ (6) Ibidem, ad 2m.

⁶⁹ (7) CG IV, cap. 55, ad 16m.

que de donner sa vie pour ceux qu'on aime » (Jn 15, 13), et le Christ a voulu donner ce témoignage du plus grand amour au genre humain tout entier. Afin de le donner avec plus d'éclat, Il a même voulu mourir dans la force de l'âge, en pleine et parfaite vigueur⁷⁰, et pourtant la vie corporelle était dans le Christ d'une dignité telle, surtout par la divinité qui se l'était unie, qu'Il souffrit plus de la perdre qu'aucun autre homme ne pourra jamais le faire⁷¹.

⁷⁰ (8) III, q. 46, a. 9, ad 4m.

⁷¹ (9) Ibidem, a. 6, ad 4m.

Par obéissance

[67]

« *Le Christ s'est humilié en se faisant obéissant jusqu'à la mort et jusqu'à la mort de la Croix* » (Ph 2, 8).

L'obéissance est un signe d'humilité, une manière de s'humilier, car c'est le fait des orgueilleux de suivre leur propre volonté et de rechercher les grandeurs pour n'être soumis à personne et dominer ainsi à leur guise. L'obéissance est incompatible avec l'orgueil. Elle est, en fin de compte, dépendance et soumission à l'égard de Dieu. « *Tu n'aurais sur moi aucun pouvoir, disait Jésus à Pilate, s'il ne t'avait été donné d'en haut* » (Jn 19, 11).

Voulant exalter l'humilité du Christ en sa passion, l'Apôtre nous dit donc qu'Il s'est fait obéissant, ce qui est pour le Sauveur le titre d'un plus grand mérite.

Mais comment le Christ a-t-Il pu se faire obéissant ? Non pas, certes, en tant que Dieu, règle suprême, mais en tant qu'homme ayant voulu suivre en tout la volonté de son Père auquel Il disait toujours : « *Non pas ce que je veux, mais ce que tu veux* » (Mt 26, 39).

Il convient d'autant plus de parler d'obéissance à propos de la passion que la première prévarication fut une désobéissance. « *Par la désobéissance d'un seul, tous ont été constitués pécheurs, et par l'obéissance d'un seul tous sont justifiés* » (Rm 5, 19).

Combien admirable est l'obéissance du Christ ! Il est grand de contrarier par obéissance ses propres désirs, et tout homme désire la vie et l'honneur ; or, le Christ n'a pas refusé de mourir, de la mort même de la croix, de toutes la plus ignominieuse (*ignominiosissima*). - « *Le Christ est mort pour nos péchés, lui*

juste, pour nous pécheurs, afin de nous conduire à Dieu » (1 P 3, 18)⁷².

« C'est en souffrant que le Christ apprit ce que c'est que d'obéir » (Hb 5, 8).

Comme Fils de Dieu, de toute éternité, le Christ ne pouvait ni souffrir, ni compatir, et c'est pourquoi Il prit une nature humaine qui Lui permît de le faire.

Etait-ce possible ? Apprendre est le propre de l'ignorant ; or ni comme Dieu de toute éternité, ni comme homme ayant dès le premier instant de sa conception la plénitude de la science infuse, le Christ ne pouvait rien apprendre.

Mais attention ! Il y a deux types de science, l'une exclusivement théorique (*simplicis notitiæ*), et c'est de ce point de vue que procède [68] la difficulté, - l'autre pratique, expérimentielle (*scientia experientiæ*), et c'est de ce point de vue que le Christ, en tant qu'homme, apprit par ses souffrances ce qu'est l'obéissance. Il obéit dans les circonstances les plus pénibles et les plus difficiles jusqu'à la mort de la croix (Ph 2, 8).

Celui qui n'a jamais eu à obéir au milieu des difficultés croit que l'obéissance est chose facile. Pour savoir ce qu'il en est, il faut de l'expérience. Celui qui n'a pas pratiqué l'obéissance ne sait jamais bien commander. Le Christ, Lui, a prêché d'exemple⁷³. Le Christ est le parfait modèle de l'obéissance.

⁷² (10) In Philipp., II, lect. 2, n. 65 ; voir aussi III, q. 17, a. 2, c.

⁷³ (11) In Heb., V lect. 2, n. 259.

Obéissance d'amour

A qui voulait attribuer la passion du Christ à la charité plutôt qu'à l'obéissance, saint Thomas répondait : « Mais c'est tout un ; c'est par obéissance que le Christ a accompli les préceptes de la charité, et c'est par amour qu'il a obéi au commandement de son Père »⁷⁴.

« Le Christ a été obéissant, car, se conformant au précepte de son Père, il a subi la mort pour notre salut (Ph 2, 8). Cela ne s'oppose pas à ce que le Christ soit mort par amour (Ep 5, 2), car son obéissance procédait de son amour pour son Père et pour nous »⁷⁵.

Il y a donc pleine harmonie entre ces deux affirmations : le Christ est mort par amour et le Christ est mort par obéissance.

Pour mieux saisir la profondeur et l'intérêt de cet enseignement, il convient de rappeler la doctrine de saint Thomas sur la place de l'obéissance dans la hiérarchie des vertus et son rapport à la charité.

L'obéissance est-elle la plus parfaite des vertus ?

Les plus hautes des vertus sont les vertus théologales qui nous procurent l'union divine, viennent ensuite les vertus morales qui nous donnent de mépriser les biens de cette vie afin de nous permettre de nous unir à Dieu. Or, il est plus précieux d'être détaché des biens de l'âme que des biens du corps, de ceux-ci que des biens extérieurs, - et la volonté est comme le meilleur des biens de l'âme, car elle permet à l'homme d'utiliser tous les autres biens. Aussi la première des vertus morales est-elle la vertu d'obéissance quand elle nous donne de mépriser pour Dieu notre propre volonté.

⁷⁴ (12) III, q. 47, a. 2, ad 3m.

⁷⁵ (13) In Rom., V, lect. 5, n. 446.

Saint Grégoire le dit : « *L'obéissance passe à juste titre avant tous les sacrifices, car lorsqu'on offre une vic-[69]-time, c'est une chair étrangère, mais lorsqu'on obéit, c'est sa propre volonté que l'on sacrifie.* » Et voici une conclusion de toute première importance : les œuvres de n'importe quelle vertu ne sont méritoires devant Dieu que pour autant qu'elles sont faites en esprit d'obéissance à la volonté divine. Quelqu'un subirait-il le martyre, ou distribuerait-il tous ses biens aux pauvres, il n'aurait aucun mérite s'il n'ordonnait tout à l'accomplissement de la divine volonté, ce qui ressortit directement à l'obéissance, de même que s'il agissait sans charité, cette vertu ne pouvant aller sans l'obéissance. La charité est, en effet, une amitié entre Dieu et nous, et l'amitié commande entre amis une même volonté⁷⁶.

« Plus on pratique excellemment la vertu, plus on obéit à Dieu, et de toutes les vertus la première est la charité à laquelle les autres sont ordonnées. En accomplissant l'acte de charité le plus parfait possible, le Christ atteint donc le degré suprême de l'obéissance à Dieu. Il n'y a pas, en effet, d'acte d'amour plus parfait que de mourir pour le prochain, selon l'enseignement de saint Jean (15, 13). En acceptant de mourir pour le salut de tous les hommes et pour la gloire de son Père, le Christ atteint bien au sommet de l'obéissance, dans l'acte du parfait amour »⁷⁷.

⁷⁶ (14) II-II, q. 104, a. 3, c. et q. 23, a. 1.

⁷⁷ (15) CG IV, cap. 55, ad 13m. - Comme le dit très bien le P. Charles RAHNER, « La chair, c'est la faiblesse, la fragilité, l'être pour la mort, la dimension de l'apparition et de la manifestation sensible du péché. C'est la réalité essentielle de l'homme pour autant qu'il est devenu chair dès le commencement, mais dans une histoire libre, l'histoire originelle. Le Logos a pris la « chair de péché » (...). L'événement de la rédemption s'est justement accompli dans cette dimension de l'existence de l'homme qui peut être, en même temps, la dimension de la manifestation historique de sa faute personnelle et celle du dépassement de cette faute. » - « Il faudrait s'efforcer de penser à la mort, à la fois comme manifestation connaturelle de l'éloignement coupable de Dieu (...) et comme manifestation et signe constitutif de l'obéissance absolue à Dieu (...) » (*Ecrits Théologiques*, Tome 1, Desclée de Brouwer, 1959, *Problèmes actuels de christologie*, traduction par Michel RONDET, p. 175, p. 174).

En toute liberté

Bien souvent les adversaires du Christ avaient voulu L'arrêter pour Le condamner, mais en vain, car son heure n'était pas encore venue (Jn 7, 30, 44 ; 8, 20 ; 10, 39). Le prince de ce monde ne pouvait rien contre Lui (Jn 14, 30), mais l'Écriture s'accomplirait (Jn 19, 28). Le bon Pasteur a donné sa vie pour ses brebis, de manière entièrement libre, à l'heure de son choix.

« Si le Père m'aime, c'est que je donne ma vie pour la reprendre (...). Tel est l'ordre que j'ai reçu de mon Père » (Jn 10, 17-18). De telles affirmations sont claires : le Christ s'est librement soumis par amour au précepte de son Père.

Et pourtant certains théologiens postérieurs à saint Thomas n'ont pas cru pouvoir tenir tout ensemble, sans réserve aucune, et que le Christ ait été incapable de pécher, et qu'Il ait pu se soumettre en toute liberté au précepte de mourir en croix. La difficulté fondamentale est pour eux la suivante : celui qui se soumet librement à un précepte peut ne pas obéir ; or, ne pas obéir, c'est pécher ; il peut donc pécher. Le Christ aurait donc pu pécher s'Il avait reçu un précepte et s'y fût librement conformé. D'où diverses tentatives pour résoudre le problème⁷⁸.

Mais on se libère de ce faux problème et de ses pseudo-solutions en revenant à la doctrine de saint Thomas sur le rapport du pouvoir de pécher à la liberté. Pouvoir pécher, c'est pouvoir se détourner de sa fin dernière morale, et c'est là une déficience de la liberté dont la perfection est au contraire de pouvoir librement choisir tel ou tel bien particulier, dans le respect de la fin

⁷⁸ (16) Le Christ n'avait reçu aucun précepte strict (BILLOT) ; le précepte était strict, mais pouvait donner lieu à dispense (PETAU) ou ne concernait que le fait de la mort, non ses circonstances douloureuses (SUAREZ, VASQUEZ). De telles affirmations ne reposent sur aucun fondement scripturaire, et les deux dernières sentent l'artifice. D'autres auteurs cherchent enfin à concilier l'impeccabilité du Christ avec une certaine liberté de pécher, ce qui confine à la quadrature du cercle.

dernière. Le libre-arbitre est ainsi plus parfaitement possédé par les bons anges et par les bienheureux qui ne peuvent plus pécher que par nous qui le pouvons encore. Sa perfection n'exclut pas le libre choix de tel bien déterminé, mais seulement le libre choix dans le péché⁷⁹.

Le Christ était incapable de pécher, parce que souverainement et parfaitement libre, comme les bienheureux qui jouissent de la vision béatifique. Qu'Il ait reçu de son Père le précepte de mourir en croix ne posait à saint Thomas, de ce point de vue, aucun problème particulier : « L'obligation d'obéir ne s'oppose à la liberté que chez celui qui n'obéit pas de bon gré »⁸⁰, et ce n'était pas le cas du Christ.

« Le précepte de l'amour ne répugne pas à la liberté, car il ne peut être accompli que de bon gré »⁸¹. Or le précepte de mourir [71] en croix était un précepte d'amour : donné par le Père pour l'amour de nous, et reçu par le Fils pour l'amour de son Père et pour l'amour de nous. Il ne pouvait donc être accompli que de bon gré dans la liberté de l'amour.

⁷⁹ (17) Le même enseignement de fond se retrouve encore à propos de l'obligation des vœux. A qui objecte : plus on est libre, plus on a de vertu, - or, plus on s'oblige par vœu, moins on est libre - le vœu s'oppose donc à la vertu, saint Thomas répond : cette objection procède de l'ignorance de la notion de nécessité. Il y a une nécessité de coaction qui diminue le mérite, car elle s'oppose au volontaire, mais il y a aussi une sorte de nécessité qui, découlant d'une inclination volontaire, augmente au contraire le mérite, bien loin de le diminuer. La volonté tend alors plus intensément et plus librement à l'objet de son amour. Plus on s'approchera de la perfection, plus on sera comme forcé de bien agir, mais toujours en toute liberté (CG III cap. 138).

⁸⁰ (18) II-II, q. 44, a. 1, ad 2 m.

⁸¹ (19) Ibidem.

Levez-vous et portons d'ici

« Je ne vous parlerai plus longuement. Le prince de ce monde vient, et il ne peut rien contre moi. Mais pour que le monde sache que j'aime mon Père, j'agis selon le commandement de mon Père. Levez-vous et partons d'ici » (Jn 14, 30-31).

Le Seigneur veut nous donner à entendre que la cause de sa mort doit être pour nous une cause de consolation. Autre chose, en effet, est de mourir pour une faute que l'on a commise, - et cette mort est une cause de douleur, - autre chose est de mourir par devoir ou par générosité, en pratiquant la vertu, - et cette mort est une source de consolation. *« Que personne de vous ne souffre de peines comme voleur ou comme homicide (...). Mais si c'est au titre de chrétien, qu'il ne rougisse pas » (1 P 4, 15).* Or, le Seigneur nous montre à ce propos que ce ne sont pas nos péchés qui ont été la cause de sa mort⁸², mais bien les vertus d'obéissance et de charité.

Le prince de ce monde a pénétré dans le cœur de Judas pour l'inciter à trahir le Christ, en celui des Juifs pour qu'ils Le tuent, mais sur le Christ il ne pouvait rien, car il n'y avait en Lui aucun péché. La cause de sa mort ne fut pas le péché. Le Christ n'avait-Il alors aucune raison de mourir ?

La vraie cause de sa mort est à chercher ailleurs. Le Christ a enduré la mort pour un double motif : l'amour de Dieu et l'amour du prochain.

Sachez que j'aime mon Père d'un amour efficace : je meurs parce qu'Il m'en a donné le commandement. Mon obéissance est causée par mon amour. - Cet ordre, le Père ne l'a pas donné au Verbe comme tel (Il est Dieu comme le Père), mais au Fils de l'Homme, c'est-à-dire au Verbe incarné, en Lui inspirant de mourir

⁸² (19 bis) Ils en ont été seulement l'occasion.

pour le salut des hommes. - Pour que le monde sache cela, passons du lieu de notre cène au lieu de ma trahison. Voyez-le, si je meurs, ce n'est pas par nécessité, mais par amour et par obéissance⁸³.

⁸³ (20) In Io. XIV, lect. 8, n. 1974-1976.

CHAPITRE IV : LA SATISFACTION VICAIRE JUSTICE DE MISÉRICORDE

*« Et de même quand le Fils de Dieu pour le salut des hommes
« S'est arraché du sein de son Père et qu'il a subi l'humiliation
et la mort
« La Justice non plus ne le contraignait pas. »
Paul Claudel⁸⁴*

LE CHRIST JESUS PROPITIATION POUR NOS PECHES

Le nœud du mystère

[73]

Le sacrifice de propitiation nous rend Dieu favorable (ou propice, d'où son nom), il rétablit notre amitié avec Lui : « La propitiation implique essentiellement la compensation du méfait commis, par le rachat de la faute et par la suppléance de la peine »⁸⁵.

Voici comment se noue le mystère de la rédemption : la justice divine s'y trouve réalisée en fonction de la miséricorde dont elle est toute pénétrée. Il ne faut ni exclure la justice (thèse de la théologie libérale), ni non plus l'envisager sous l'angle de la vindicte (thèse des réformateurs, Luther et Calvin). Le Christ a expié nos fautes en

⁸⁴ (1) *L'Otage*, acte II, scène II

⁸⁵ (1 bis) LA TAILLE, *Mysterium Fidei*, apud Beauchesne, éd. 3, 1931, Elucidatio XXV, p. 319.

subissant une passion et une mort qui ont véritablement le caractère d'une satisfaction de justice, et cette satisfaction doulou-[74]-reuse a positivement été voulue par Dieu comme un bien pour la réparation des péchés du genre humain, mais cette volonté divine ne s'explique et ne peut s'expliquer de manière décisive que par le surcroît d'un amour miséricordieux. En bref, aucun motif de justice vindicative ne pouvait déterminer en Jésus, fût-ce à cause de nous, la plus petite satisfaction, douloureuse ou non, et c'est pourtant dans d'atroces douleurs que le Christ nous a rachetés : son Père et Lui ont voulu qu'il en fût ainsi par surabondance de miséricorde.

Dieu pouvait sans injustice remettre toute satisfaction

Saint Thomas se formule l'objection suivante : Dieu se nierait Lui-même s'Il niait sa propre justice. Or, cette justice exigeait que l'homme fût racheté par la satisfaction du Christ souffrant mort et passion. Une telle satisfaction semble donc avoir été nécessaire.

L'éclaircissement de cette difficulté est pour le Docteur l'occasion d'un précieux développement. Le juge doit en justice infliger une peine lorsqu'il s'agit d'une faute commise contre un tiers, que ce soit un citoyen, le prince ou la communauté (*rem publicam*). Mais s'agit-il d'une offense qui lui soit personnelle, le juge peut alors remettre toute la peine : il agirait ainsi par pure miséricorde, sans injustice aucune. Or, Dieu n'a pas de supérieur. Il est Lui-même le Bien commun suprême de tout l'Univers. Il peut donc, sans faire injure à personne, remettre l'offense du péché sans exiger aucune peine⁸⁶. Ce n'est pas sous peine d'injustice que Dieu a voulu de fait une satisfaction.

⁸⁶ (2) III, q. 46, a. 2, ad 3m.

L'injustice réparée dans la justice

La passion du Christ fut la manière la plus convenable de nous racheter (*congruentissimus modus*) : l'homme s'était perdu en commettant une injustice, il serait racheté par l'exercice de la justice. Il est juste que le coupable subisse une peine pour son péché, mais il n'est pas injuste qu'il en soit libéré par un ami qui veuille bien accepter de la prendre sur lui. Or, Dieu seul, d'une infinie dignité, pouvait, en assumant notre chair, offrir une satisfaction suffisante pour les péchés du genre humain. Il convenait donc qu'Il souffrît pour l'homme ce que celui-ci avait mérité de pâtir à cause de son péché⁸⁷.

Sur la Croix tout se passe matériellement comme s'il s'agissait [75] d'un condamné payant ses propres crimes. Le sang coule. Tout se passe comme si la chair du Christ était une chair de péché. « *Le Christ a porté lui-même nos péchés en son corps, sur le bois, afin que, morts au péché, nous vivions par la justice* » (1 P 2, 24). Dieu nous a « *affranchis en Jésus-Christ de la loi du péché et de la mort (...). En envoyant pour le péché son propre Fils dans une chair semblable à celle du péché, il a condamné le péché dans la chair, afin que la justice de la loi fût accomplie en nous, qui marchons, non selon la chair, mais selon l'esprit* » (Rm 8, 2-4). C'est pour nous une image saisissante de ce qu'aurait pu être la justice divine à notre égard, bien que le Sauveur ne soit pas condamné par son Père. Le supplice du Calvaire est la mise en garde la plus éloquente contre les égarements du péché. Offenser Dieu, c'est de nouveau crucifier la chair du Christ.

La rédemption est un mystère de justice.

⁸⁷ (3) Comp. th., cap. 226, n. 470.

Mystère de justice en rigueur de terme ?

Le Christ a-t-Il satisfait pour nous au titre de la justice de manière rigoureuse ? Ici les théologiens ne sont pas unanimes : les uns le nient (Billot), d'autres l'affirment (Alastruey-Sanchez), d'autres enfin hésitent entre l'une et l'autre solution (Solano)⁸⁸. Un bref examen de cette controverse sera l'occasion de préciser en quel sens la justice doit ou non être entendue de manière rigoureuse dans le cas de la rédemption.

Selon la doctrine de la foi catholique, la satisfaction du Christ fut non seulement équivalente mais infiniment surabondante par rapport aux offenses du genre humain⁸⁹. Il n'en reste pas moins vrai, dit Billot, que le Christ ne pouvait ni mériter ni satisfaire au titre d'une justice rigoureuse. De ce point de vue, poursuit-il, il n'y a pas de différence entre Lui et nous ; une telle rigueur fait défaut de part et d'autre. Et voici l'argument-clef : la justice implique une obligation réciproque (je dois et on me doit). Pour qu'il y ait justice, en rigueur de terme, il ne suffit donc pas qu'il y ait égalité entre le mérite et la récompense, entre l'offense et la satisfaction. Il faut, en [76] outre, que celui qui mérite ou qui expie ne soit pas, comme tel, sous la domination de celui au regard duquel il mérite ou expie ; il faut qu'il ne tienne de celui-ci ni l'acte qu'il pose, ni le pouvoir qu'il a de le poser. Il faut qu'il en soit indépendant. Or, libre et méritoire, notre satisfaction pour le péché ne peut être qu'un don de Dieu, car Dieu est la source première de tout mérite librement consenti. Il est donc exclu que l'acte d'une telle satisfaction soit, de

⁸⁸ (4) BILLOT, *de Verbo Incarnato*, Pont. Univ. Gregoriana, Romæ éd. 9, 1949, pp. 396-398 ; ALASTRUEY-SANCHEZ, *Tractatus de Incarnatione Verbi Dei*, Salmanticæ, pp. 471-482 (édition non datée et non achevée) ; SOLANO, *de Verbo Incarnato, Sacræ Theologiæ Summa*, BAC Matriti, 1953, vol. III, p. 279, n. 665.

⁸⁹ (4 bis) En souffrant par amour et par obéissance, le Christ a offert à Dieu beaucoup plus que ne pouvait exiger le rachat de toutes les offenses du genre humain, à cause de l'immensité de sa charité, à cause de la vie qu'Il sacrifiait, car c'était la vie d'un Dieu et d'un homme, à cause enfin de l'étendue et de la profondeur de ses souffrances (III, q. 48, a. 2, c.).

nous à Dieu, un acte de justice, au sens rigoureux du terme. Cela vaut également de la satisfaction viciaire du Christ à l'égard de son Père. Tel est l'un des aspects de la pensée de Billot⁹⁰.

Non pas, réplique Alastruey-Sanchez. Dans le cas du Sauveur la grâce et la libéralité du créancier n'entrent pas en jeu de manière actuelle et formelle dans le règlement de la dette, elles n'ont qu'un rôle de condition présupposée. Le don gratuit, c'est l'Incarnation ; celle-ci étant donnée, le Verbe incarné traite d'égal à égal avec son Père et peut donc satisfaire en toute rigueur de terme⁹¹.

Telles sont les positions en présence, mais l'une et l'autre, à vrai dire, demandent une mise au point.

Admettre, de manière fût-elle seulement implicite avec Alastruey-Sanchez, que le mystère de notre rédemption soit affaire de justice commutative, comme entre deux parties contractantes de même dignité, - le Père et son Fils, - ne nous paraît pas recevable. Le Sauveur ne nous a pas rachetés en tant que Dieu, égal à son Père, mais comme Dieu fait homme, ayant enduré mort et passion dans la nature au titre de laquelle Il pouvait et devait dire : « *Le Père est plus grand que moi* » (Jn 14, 28). C'est en tant qu'homme que le Verbe de Dieu est notre médiateur et notre souverain Prêtre. Or, il n'y a pas à biaiser, ici Billot a raison : en tant qu'homme, le Sauveur a tout reçu de Dieu, y compris de poser effectivement les actes de charité libres et méritoires grâce auxquels Il nous a rachetés. Du point de vue de Dieu, la satisfaction viciaire en

⁹⁰ (5) « Le Christ ne put absolument pas satisfaire ni mériter en rigueur de justice » (op. cit., p. 396). - « S'il y avait eu rigueur de justice, le Christ aurait acquis en tant qu'homme un droit strict à l'égard de Dieu, ce qui est impossible » (ibid., p. 398).

⁹¹ (6) « La satisfaction du Christ fut en rigueur de justice, au sens le plus rigoureux du terme (*ad strictos juris apices*) ». - « La satisfaction du Christ n'est pas fondée sur la grâce ni sur la libéralité du créancier ». - « La grâce habituelle et les autres dons surnaturels étaient connaturels à l'Humanité du Christ, en raison de l'union hypostatique » (op. cit., pp. 478 et 480). - Par connaturels, entendez : étaient dus à l'Humanité du Christ.

Jésus-Christ n'est pas un « échange » à égalité, sous le signe de la justice commutative⁹². Notre [77] rédemption est un *don* : un don de Dieu-Trinité au Fils de Dieu fait homme, et en Lui à tous les membres de son Corps mystique.

Est-ce à dire que ce don n'implique *rien* de l'exercice d'une justice rigoureuse de la part du Rédempteur, en notre nom, sous l'angle de la satisfaction viciaire ? Ne nous hâtons pas de le conclure sans les précisions nécessaires, car la justice commutative, toujours exclue des rapports d'une nature créée à Dieu créateur, n'est pas la seule justice possible. Il faut reprendre le problème sous l'angle de la vertu de religion qui règle nos rapports avec Dieu, au titre de la justice distributive, de manière analogique⁹³.

De ce point de vue il y a et il n'y a pas rigueur de justice dans nos rapports avec Dieu. Cette rigueur fait défaut pour autant que nous ne pourrions jamais, de manière adéquate, ni reconnaître la surexcellence de la bonté de notre créateur, ni satisfaire pour les péchés que nous avons commis. Mais il y a rigueur de justice, et des plus strictes, pour autant que nous avons le devoir d'adorer Dieu et de satisfaire pour nos péchés. C'est en raison même de la transcendance de Dieu que de telles obligations sont inadéquates à leurs propres exigences : « Tout ce que l'homme rend à Dieu, il le Lui doit, mais il ne parviendra jamais à l'égalité, il ne rendra jamais autant qu'il le devra »⁹⁴.

A la question suivante : avons-nous à satisfaire pour nos péchés en rigueur de justice ? - il faut donc répondre par une distinction

⁹² (7) C'est le propre du Christ, en tant qu'homme, d'être notre rédempteur de manière immédiate, mais la cause première de notre rédemption, c'est la Trinité tout entière (III, q. 48, a. 5).

⁹³ (8) Pour autant que nous rendons à Dieu ce que nous lui devons quand nous reconnaissons sa souveraineté de Créateur. - Voir II-II, q. 81 et q. 61, a. 1 ad 3m.

⁹⁴ (9) II-II, q. 80, a. 1, et q. 81. - C'est l'un des aspects du mystère de la créature limitée devant le Créateur infini.

capitale qui exprime, de ce point de vue, le mystère de nos rapports avec Dieu : *oui*, nous avons le *devoir* rigoureux de satisfaire pour nos péchés, mais sans avoir jamais le *pouvoir* de le faire rigoureusement, de manière adéquate. Disons en bref, de manière schématique : nous *devons* faire tout ce que nous *pouvons*, sans *pouvoir* faire tout ce que nous *devons*.

Or, de notre Sauveur, il faut dire ceci : là où nous *devons* et *ne pouvons pas*, Il *peut*, Lui, et *ne doit pas*. Les facteurs sont inversés. Jésus n'est tenu à rien en rigueur de justice (aspect du *devoir*), mais s'Il satisfait pour nous, ce sera non seulement en toute rigueur, mais au-delà de toute rigueur exigible en justice (aspect du *pouvoir*).

Le Christ ne pouvait assumer ni notre péché, ni l'obligation personnelle de satisfaire pour ce péché au titre de la justice, en dehors de l'amour, mais Il voulut s'approprier cette satisfaction de justice [78] par amour, en toute liberté, dans l'obéissance au commandement de son Père. Il reconnut et respecta ainsi les droits les plus rigoureux de la justice divine non à son égard, mais au nôtre, comme il reconnut et respecta de manière corrélative, non pas son devoir, mais le nôtre, à l'égard d'une telle justice. Les peines de la satisfaction pour le péché furent librement assumées en notre nom et en notre faveur. Le Fils de Dieu s'est sacrifié par amour, pour nous pauvres pécheurs. Il ne le devait pas, mais Il le pouvait et l'a voulu.

Or, s'Il le faisait, ce ne pouvait être que de manière surabondante⁹⁵. Si celui qui fait plus qu'il ne doit fait déjà tout ce

⁹⁵ (10) Si l'on veut bien y réfléchir, on verra qu'au sens mathématique du terme, une satisfaction *adéquate* au péché, offense de Dieu, est inconcevable et irréalisable. Seul Dieu offensant Dieu pourrait réparer son offense d'une manière qui ne soit ni déficiente ni surabondante, mais l'hypothèse est absurde et blasphématoire : le Sauveur n'a jamais ni péché ni assumé notre péché. Par ailleurs, de la part de l'homme, pure créature, la satisfaction pour le péché sera toujours inadéquate, en raison de la transcendance infinie de Dieu.

qu'il doit, que dire de celui qui ne doit rien et agit au-delà de toute exigence ? La réparation opérée par le Sauveur est non seulement adéquate et rigoureuse, mais ultra-rigoureuse et surabondante⁹⁶. Il n'y a rien là d'une rigueur s'exerçant par manière de vengeance contre les pécheurs. Une justice divine qui dépasse toutes nos catégories nous est ainsi révélée en la personne du Fils de Dieu fait homme, le Saint par excellence. Dieu répare pour l'homme : ces quelques mots disent tout.

Méditez le mystère de la rigueur de la justice dans la satisfaction vicairie, sous l'angle du *devoir* comme sous l'angle du *pouvoir*, au sens que nous avons donné à ces termes, et vous rencontrerez infailliblement l'amour : le Christ n'avait aucune obligation de souffrir pour réparer nos fautes : seul l'amour pouvait L'y décider, et s'Il les réparait ainsi, c'était au-delà de toute exigence. La justice du Calvaire ne s'explique que par l'amour. Elle est et ne peut être que justice d'amour. Nous atteignons là au plus profond du mystère⁹⁷.

⁹⁶ (10 bis) C'est l'enseignement du *Catéchisme du Concile de Trente* : « Dieu veut-Il exiger satisfaction pour nos péchés au maximum des exigences du droit (*summo iure*), tout a été réglé de façon plus que plénière (*cumulate, plenissime*) par le Christ, Notre-Seigneur » (Pars II, Cap. 5, n. 62-63).

⁹⁷ (11) Résumons-nous : les actes du Fils de Dieu fait homme sont d'une infinie dignité au titre de la personne qui les pose, mais non pas au titre de la nature humaine en laquelle ils sont posés : le Verbe incarné est égal à son Père en tant que Verbe, mais inférieur et soumis à Lui dans l'œuvre de son incarnation rédemptrice. Tel est l'équilibre à sauvegarder dans le mystère de l'union hypostatique. Parce que Jésus est Dieu, la satisfaction vicairie est d'une valeur infiniment surabondante : parce que Jésus nous sauve en tant qu'homme, elle est un *don* de Dieu, elle dépend de sa grâce et de sa libéralité.

La satisfaction vicairie se rattache à la justice distributive pour autant que le Sauveur a voulu par amour satisfaire à *notre place* et en notre faveur (ce qu'Il a fait surabondamment), et c'est donc une justice d'amour. Mgr JOURNET s'en exprime fort bien à la suite de JEAN de SAINT-THOMAS : « Voilà le mystère de la rédemption, le paradoxe d'une miséricorde qui est due, et d'une justice qui est gratuite. C'est une miséri-[79]-corde pour les hommes, mais qui est due au Christ, et qui ne saurait lui être refusée sans injustice. Et c'est une justice pour le Christ, mais qui n'est pas due aux hommes, car ils n'ont rien à donner en échange de leur péché ; rien hors ce

Par surabondance de miséricorde

[79]

Sachons voir dans le mystère de notre rédemption « et la sévérité de Dieu qui n'a pas voulu remettre le péché sans satisfaction, ce que l'Apôtre exprime en disant : « *Il n'a pas épargné son propre Fils* » (Rm 8, 32), et aussi sa bonté, car l'homme ne pouvait satisfaire par aucune de ses souffrances et Dieu lui donna un libérateur (*satisfactorem*), ce que l'Apôtre exprime en disant : « *Il l'a livré pour nous tous* », - « *Dieu nous l'a donné comme victime de propitiation en son propre sang, moyennant la foi* » (Rm 3, 25) »⁹⁸.

« Que l'homme ait été libéré par la passion du Christ, cela convient et à sa miséricorde et à sa justice : à celle-ci, car le Christ a satisfait pour le péché du genre humain, et l'homme a donc été libéré par la justice du Christ ; à celle-là aussi, car l'homme ne pouvait pas satisfaire par lui-même pour le péché du genre humain, et Dieu lui a donné son Fils en satisfaction (Rm 3, 24), et ce fut le fruit d'une miséricorde plus abondante que si Dieu avait remis les péchés sans satisfaction : aussi lisons-nous dans l'Épître aux Ephésiens : « *A cause du trop grand amour dont il nous a aimés, Dieu qui est riche en miséricorde nous a fait revivre en Jésus-Christ, alors que nous étions morts par le péché* ». (2, 4-5) »⁹⁹.

Le texte que nous venons de souligner nous semble exprimer avec le maximum de profondeur, de simplicité et de clarté l'intuition dominante du Docteur Angélique en matière de rédemption.

Christ, qui se donne spontanément à eux, pour suffire à tout » (*L'Eglise du Verbe Incarné*, Desclée de Brouwer, Paris, 1951, tome II, p. 208). Dieu *se doit* (*sibi debet*, I, q. 25, a. 5, ad 2m et q. 21, a. 1) de se comporter ainsi à l'égard de notre Rédempteur.

⁹⁸ (12) III, q. 47, a. 3, ad 1m.

⁹⁹ (13) III, q. 46, a. 1, ad 3m.

L'amour rédempteur nous révèle tout ensemble une double dimension morale, l'une à l'occasion de l'autre : celle de la gravité de notre péché, celle aussi de la miséricorde divine.

Le péché, c'est la haine de Dieu, la haine de l'Amour, la mort de Dieu dans l'âme. Or, dans la mesure où Il excite en nous l'horreur du péché, Dieu se montre juste et miséricordieux. Pouvait-Il nous manifester davantage la malice du péché qu'en lui permettant d'occasionner la mort du Christ en croix ?

Et voilà que le rachat du péché est devenu le témoignage de l'amour divin au-delà de toute vraisemblance, car il n'y a pas de plus grande miséricorde que de donner son sang et sa vie pour ses [80] ennemis, et Dieu est mort pour nous pécheurs. « *Heureuse faute qui nous a mérité un tel et si grand Rédempteur* », ose chanter la liturgie de la veillée pascale.

Tout se tient dans les vouloirs et permissions divines. Nous ne pouvons qu'adorer.

C'est historiquement par le péché que la mort est entrée dans le monde, et c'est l'invraisemblance de la théologie libérale d'avoir réduit la passion du Christ à n'être exclusivement qu'un exemple de courage héroïque et un témoignage d'amour. Eût-il été convenable pour le Fils de Dieu de mourir dans le sang, s'Il n'avait pas voulu expier le péché ? La Croix ne s'explique que par la réparation du péché. Sans *cette* justice, nous n'aurions donc pas connu *cette* miséricorde, mais sans *cette* miséricorde, nous n'aurions jamais connu *cette* justice, et c'est la miséricorde qui domine et l'emporte, car la justice s'exerce là en dehors et au-delà de ses propres exigences.

* En dehors : la justice ne peut rien contre l'innocent.

* Au-delà : « la plus petite souffrance du Christ aurait encore suffi au rachat de tous les péchés du genre humain »¹⁰⁰. Plus

¹⁰⁰ (14) Ibidem, a. 5, ad 3m.

l'amour croît, moins la peine est nécessaire, et l'amour du Sauveur était infini de valeur. Jésus pouvait donc nous racheter sans souffrir.

Si l'on peut et doit confesser que la chair du Christ en Croix révèle la justice divine pour autant qu'elle est bien la chair d'une victime et qu'il s'agit bien là d'un sacrifice d'expiation (Rm 3, 24-26), il est urgent de préciser que le Verbe dans sa chair sacrée ne pouvait être victime que de son propre amour miséricordieux. C'est une expiation d'amour. C'est la miséricorde, et elle seule, qui prévient, englobe et détermine le sacrifice du calvaire. En fait, il n'a de possibilité qu'en elle et que par elle. Ainsi la Rédemption est-elle, pour qui sait lire, l'expression sensible et sanglante du primat de l'amour divin sur l'ordre de la justice, dans leur mystérieuse rencontre en Dieu. Loin d'être en Dieu séparable de l'amour, la justice est en Lui tout embrasée d'amour. Elle est identiquement et d'abord amour.

Nous touchons là au mystère des attributs divins qui s'impliquent réciproquement en raison de l'ineffable transcendance de Dieu. C'est par le geste du trop grand amour que Dieu nous révèle en Lui-même et par Lui-même quelque chose de sa justice. Celle-ci ne pouvait apparaître en la Personne du Fils de Dieu que sous le visage de l'Amour, car en Dieu, elle est amour. L'amour est tout en Dieu, même justice, et c'est l'objet du mystère de la rédemption. C'est par [81] là que ce mystère nous dépasse infiniment et que nous ne pouvons le comprendre. Allons de la miséricorde à la justice et de celle-ci à celle-là. Dieu a voulu la miséricorde dans la justice et la justice dans la miséricorde. L'une et l'autre nous sont ainsi révélées de manière inséparable dans le primat de la miséricorde ; elles sont les expressions de l'amour de Dieu qui nous libère du péché en nous attirant à Lui. Dieu est Amour.

Le Cœur blessé du Sauveur est la révélation de l'amour qui opéra notre rédemption. Nous devons savoir relier très spontanément le sang de ce Cœur à l'élan d'amour qui embrase l'humaine volonté du Christ, et cet élan lui-même à la Respiration d'Amour qui rythme la vie trinitaire. Conçu du Saint-Esprit dans le sein de la Vierge Marie au cœur sans tache, Jésus vit et meurt d'amour. Victorieusement ressuscité, son Cœur stigmatisé demeure le vivant symbole des liens d'amour miséricordieux qui, dans le Corps Mystique, relie le Chef aux membres en l'unité du Saint-Esprit. Le Cœur du Christ rédempteur ne s'entend pas sans l'Esprit d'Amour¹⁰¹.

¹⁰¹ (15) *Du cœur du Christ à l'Esprit d'Amour*, in *Et. Carm., Le Cœur*, 1950, p. 387.

SOUFFRANCES DE LA PASSION

Dans son analyse des souffrances du Christ au cours de la passion, saint Thomas ne cède à aucun romantisme théologique : par en haut, du côté du Père, pas d'abandon positif, ni de contrariété, ni de courroux, - par en bas, pas de peines infernales. Saint Thomas refuse même de comparer les souffrances du Sauveur à l'éventuelle expiation et purification des âmes des justes au purgatoire après leur mort¹⁰². Cela se comprend : le Christ est Dieu et l'innocence même.

En outre, saint Thomas remarque que Jésus n'a pas dit : « Je suis triste », - mais : « Mon âme est triste à en mourir », parce que le Je exprime la personne et qu'Il n'était pas triste en tant que Verbe de Dieu, mais triste en l'âme humaine qu'Il avait assumée en l'unité de sa personne¹⁰³. Dieu comme tel ne souffre pas, mais Il a souffert en tant qu'homme. Il faut dire de Jésus : cet homme est Dieu et a souffert.

¹⁰² (1) III, q. 46, a. 6, ad 3m.

¹⁰³ (2) In Mat., XXVI, n. 2224. - Saint Thomas semble ignorer là un sémitisme (mon âme est triste = je suis triste), mais son exégèse théologique demeure parfaite.

Souffrances physiques, psychologiques et morales

[82]

Saint Thomas nous présente en un raccourci saisissant l'universalité des souffrances du Christ, universalité non pas absolue, nous dit-il (le Christ ne pouvait pas être à la fois victime de l'eau et du feu), mais universalité digne de ce nom, ainsi qu'il appert des réflexions suivantes.

Qui L'a fait souffrir ? Tous L'ont fait souffrir : Juifs et Gentils, hommes et femmes (les servantes accusant Pierre), chefs et serviteurs, le peuple anonyme, familiers et connaissances (Judas le trahit, Pierre le renie).

En quoi a-t-Il souffert ? En ses amis qui L'ont délaissé, en sa réputation (blasphèmes), en son honneur et en sa gloire (injures et moqueries), dans les biens qu'Il possédait (on le dépouille de ses vêtements), en son âme (tristesse, dégoût, crainte), en son corps (plaies et blessures). Et là tout fut atteint.

Jésus souffrit à la tête (crachats, soufflets, couronne d'épines effilées), aux mains et aux pieds (percement des clous), sans oublier la flagellation et tant de brutalités.

Aucun des cinq sens ne fut épargné : ni le toucher (les clous et les fouets), ni le goût (le fiel et le vinaigre), ni l'odorat (l'odeur fétide des cadavres du Calvaire), ni l'ouïe (les blasphèmes et les moqueries), ni la vue (Il vit pleurer sa mère et le disciple qu'Il aimait)¹⁰⁴.

Après avoir évoqué de telles souffrances, saint Thomas se demande si elles ont été plus profondes que toutes celles que les hommes peuvent pâtir en la vie présente. Il répond par l'affirmative pour la douleur physique, comme pour la tristesse intérieure, et justifie sa conclusion en répétant ou complétant ce qu'il vient de dire.

¹⁰⁴ (3) III, q. 46, a. 5. - La souffrance attribuée à l'odorat ne correspond pas à la vérité historique.

Pensons aux causes de ces douleurs : la mort des crucifiés est des plus acerbes, car ceux-ci sont fixés au bois par des clous plantés aux jointures les plus sensibles, tandis que le poids du corps et la durée du supplice augmentent les tourments. Ils ne meurent pas tout de suite, comme d'un coup de glaive. - Quant à la douleur intérieure du Christ, elle fut avant tout causée par tous les péchés du genre humain, pour lesquels Il offrait satisfaction en souffrant. Le psalmiste ne parle-t-il pas à propos du Sauveur du « cri de ses [83] péchés »¹⁰⁵. La douleur de Jésus pour les péchés de l'humanité dépassa sans mesure celle de tout pécheur ayant la contrition de ses propres fautes parce qu'elle procédait d'une plus grande sagesse et charité et parce qu'elle portait sur tous les péchés du monde. Mais en Jésus cette douleur n'était pas contrition : Il était et se savait innocent¹⁰⁶.

Parmi les péchés dont le Christ souffrit, il y eut notamment la faute des Juifs et de ceux qui trempèrent dans le crime de sa mort, la faute surtout des disciples qui se scandalisèrent au cours de la passion.

Plus on est sensible, plus on souffre. Or, le Christ était d'une complexion des plus délicates. Son corps avait été miraculeusement formé par l'opération du Saint-Esprit. Son âme ne pouvait que saisir de la manière la plus aiguë la profondeur des raisons qu'elle avait de souffrir. « *Nous n'avons pas un grand-prêtre impuissant à*

¹⁰⁵ (4) C'est ainsi que l'éd. de la Revue des Jeunes traduit ici l'expression de saint THOMAS : *Unde ea sibi abscribit dicens : Verba delictorum meorum* (Ps 21, 2).

¹⁰⁶ (5) A qui objecte : le Christ a d'autant moins souffert qu'Il se savait innocent et ne pouvait pas souffrir de sa propre culpabilité, saint THOMAS répond : Il n'a pas souffert de sa culpabilité, c'est exact, mais l'innocent qui est éprouvé souffre d'autant plus de sa peine que celle-ci ne lui est pas due et qu'il le sait (III, q. 46, a. 6, ad 5m). - Toutefois (voir ci-dessous) dans la mesure où l'innocent souffre par amour, sa souffrance en est allégée.

compatir à nos infirmités : pour nous ressembler, il les a toutes éprouvées, hormis le péché » (Hb 4, 14).

Quelle pureté dans cette douleur et dans cette tristesse ! Le Christ ne voulut ni rechercher ni accepter aucun soulagement au milieu de ses tourments, car Il les avait assumés volontairement pour notre libération. Il voulut qu'il y eût proportion entre ce poids de douleur et les fruits qu'Il en attendait. Désirant réaliser une satisfaction de justice, Il n'a pas seulement regardé à la valeur infinie de la moindre peine soufferte par l'Homme-Dieu : Il a porté une douleur telle qu'elle fût convenable pour une satisfaction de justice à réaliser en la nature qu'Il avait assumée¹⁰⁷.

¹⁰⁷ (6) Ib. A. 6, c. ad 4m et ad 6m. - Nous traduisons *sufficeret* par « fût convenable », en raison du contexte. Cette peine satisfaisante n'est pas envisagée de fait indépendamment de l'union hypostatique. Or, sans celle-ci, elle n'aurait pas suffi en justice. - Voir dans le même sens la traduction et la note explicative de l'édition de la Revue des Jeunes.

Dans la paix et dans la joie

De son vouloir naturel le plus profond, le Christ ressent l'horreur de la mort, mais de volonté délibérée, sous l'influx de son trop grand amour, Il veut généreusement mourir¹⁰⁸ (7). La sueur de sang au Jar-[84]-din des Oliviers n'empêche pas l'acceptation : « *Père, tout t'est possible : éloigne de moi ce calice, cependant non pas ma volonté, mais la tienne* » (Mc 14, 36). Or, une telle soumission d'amour adoucit la passion du Christ.

« Nous lisons en saint Jean : « *Maintenant mon âme est troublée. Et que dire ? Père, sauve-moi de cette heure. Mais c'est pour cela que j'en suis venu à cette heure. Père, glorifie ton nom* » (Jn 12, 27).

« La raison du Christ se fait ici l'avocat de son désir naturel de ne pas mourir. Elle en exprime le mouvement. Il est écrit « *qu'en raison de son excellence, le Christ fut toujours exaucé* » (Hb 5, 7), mais là Il ne l'a pas été. Que faut-il en penser ?

« En vérité, le Christ a toujours été exaucé en ce qu'Il demandait de manière absolue, dans l'intention d'être effectivement entendu, mais ce n'est pas ici le cas. Ce qu'Il demande, Il ne le propose pas comme vraiment sien. Saint Jean Chrysostome l'a bien remarqué : l'expression est interrogative : « *Et que dire ?* » Dirai-je : « *Père, sauve-moi de cette heure* » ? Comme si le Christ disait : non, cela, cela je ne le dirai pas »¹⁰⁹.

« Il ne faut pas résister aux dispositions de la divine Providence : « *Qui a jamais conservé la paix en résistant à Dieu ?* » (Jb 9, 4). La passion est dite un calice, car d'elle-même elle n'est qu'amertume, mais elle tire sa douceur de l'amour de celui qui la souffre. Il en va d'elle un peu comme d'un remède qui, amer à prendre, est pourtant doux, aussi, dans la mesure où il apporte l'espérance de la guérison.

¹⁰⁸ (7) III, q. 18, a. 5 et a. 6.

¹⁰⁹ (8) In Io., XII, lect. 5, n. 1658.

« *Je boirai le calice de salut, et j'invoquerai le nom du Seigneur* » (Ps 114, 13). Le Père donna ce calice à boire au Christ et Celui-ci l'accepta en toute liberté pour obéir à son Père »¹¹⁰.

« Il est à remarquer que si le Christ a bu comme d'un trait le calice de sa passion, les membres de son Corps mystique, les Apôtres et les saints, ont comme « mâché » le leur, tant ils l'ont bu avec répugnance, car, même selon la fine pointe de la volonté, ils ne l'ont pas accepté aussi bien que le Sauveur. Aussi le Christ, en quelque sorte, eut-Il moins de peine à souffrir »¹¹¹.

« *Tout est facile, ô mon Dieu, à celui qui Vous aime,
« Excepté de ne pas faire Votre volonté adorable »*¹¹²

Il y a plus encore. Fût-ce aux heures les plus dures de l'agonie, le Sauveur n'a jamais cessé de jouir de la vision béatifique. C'est la pensée de saint Thomas, commune en théologie. Le docteur angélique se met résolument en face du mystère. Il ne cherche ni à le minimiser, ni à l'expliquer. Il l'exprime de son mieux.

Ce mystère, une image nous permet de le symboliser : le sommet de la montagne peut être brûlé par le soleil, tandis que la plaine est obscurcie par le brouillard. Ce mystère, l'exemple de certains martyrs [85] nous aide encore à l'entrevoir : le corps accablé de tourments, ne demeureraient-ils pas dans la paix et dans la joie ? Or, le Christ est un cas unique, au-delà de toute limite.

Il ne faut pas dire : le Christ a souffert dans son corps et non dans son âme. Cette dichotomie serait artificielle car l'homme est un tout. Au demeurant, l'Écriture est si nette : « *Mon âme, dit Jésus, est triste à en mourir.* » Le Christ a souffert en homme pour des

¹¹⁰ (9) Ibidem, XVIII, lect. 2, n. 2293.

¹¹¹ (10) In Cant. Cant., alt. exp., VII, p. 658.

¹¹² (10 bis) Paul CLAUDEL, *L'Otage*, ibidem.

motifs physiques, psychologiques et moraux. Mais néanmoins au sommet de son intelligence et de sa volonté humaines, le Fils de Dieu a toujours possédé la vision de Soi-même et de son Père, comme la paix qui en découle dans une joie inénarrable. Par en bas, cette intelligence et cette volonté répugnaient à souffrir et à mourir ; par en haut, il n'y avait plus pour elles ni angoisse, ni lutte, ni problème : tout était résolu dans la lumière douce et reposante d'une Sagesse d'Amour infinie.

D'un regard lucide et pénétrant, saint Thomas ne craint pas d'aborder sous cet angle le fond le plus tragique de la tristesse du cœur du Christ, causée par son amour (amour de son Père offensé, amour de ceux qui L'offensent) à l'occasion des péchés du monde (dans la haine du péché, dans le respect de la liberté du pécheur). Saint Thomas peut surprendre ; à la réflexion, il apaise. Sachons regarder en face l'enjeu de notre fin dernière, du point de vue de Dieu, sans fausse sensiblerie. C'est la vérité qui délivre.

Il est naturel que l'on souffre des maux qui menacent ceux qui nous sont chers, et de ce point de vue le Christ fut en proie à une profonde tristesse à cause des péchés des hommes et des peines qui leur sont dues, mais Il ne pouvait pas s'en attrister de la même manière que nous. Pour autant que le Christ jouissait de la vision béatifique, Il voyait toutes choses sous l'angle supérieur de la divine Sagesse et ne pouvait, de ce point de vue, s'attrister de rien, - ni du péché, ni du châtement qu'il entraîne pour le pécheur. Il en est ainsi pour les bienheureux du ciel qui réfèrent tout à l'ordre de la divine Sagesse, mais il n'en va pas de même pour nous sur la terre. Pensant que le salut de certains devrait contribuer à l'honneur de Dieu et à l'exaltation de la foi, nous nous attristons de leurs péchés et pourtant ils seront damnés, mais nous l'ignorons.

Le Christ, Lui, se réjouissait à la pointe de l'esprit de ce dont Il souffrait dans ses sens, son imagination et sa raison inférieure :

mystère de joie et de peine, simultanément, dans le même sujet, à des titres distincts. Par en haut, rien ne pouvait Lui causer de tristesse : par en bas, Il était tout entier plongé dans la souffrance. En Lui, [86] alors, ni la jouissance ne diminuait la souffrance, ni la souffrance n'empêchait la jouissance. Aucun rejaillissement ni de la base au sommet, ni du sommet sur la base¹¹³.

La joie de Dieu est infinie¹¹⁴. Comme homme, Jésus n'a jamais cessé de participer à cette joie par la vision béatifique, et c'est à celle joie qu'Il est venu nous convier au prix de ses souffrances.

Entendons-Le nous répéter ce qu'Il a dit aux Apôtres dans le discours après la Cène, avant l'agonie du jardin des Oliviers : *« Comme le Père m'a aimé, moi aussi je vous ai aimés. Demeurez en mon amour. Si vous gardez mes commandements, vous demeurerez en mon amour, comme moi j'ai gardé les commandements de mon Père et je demeure en son amour. Je vous dis cela pour que ma joie soit en vous et que votre joie soit parfaite. Voici mon commandement : aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimés. Il n'est pas de plus grand amour que de donner sa vie pour ceux qu'on aime »* (Jn 15, 9-13). Fût-ce au prix de la croix, entrons dans la joie de Dieu, notre Maître (Mc 25, 23).

¹¹³ (11) Comp. th., cap. 232, n. 492 et 494.

¹¹⁴ (12) II-II, q. 28, a. 3, c.

QUAND L'EXÉGÈSE EST DÉLICATE

[86]

Certains textes scripturaires n'ont pas manqué d'être interprétés en un sens qui ne cadre pas avec la doctrine théologique de saint Thomas en matière de rédemption. On s'explique, pour une part, qu'il ait pu en être ainsi, à première lecture, selon les apparences, mais si la lettre tue, l'esprit vivifie, et un texte doit toujours être compris en fonction de son contexte soit immédiat, soit éloigné. Suivons saint Thomas dans l'exégèse qu'il nous donne de ces versets délicats. Il exprime sa pensée de manière parfois pesante et non sans répétitions, mais avec quelle sécurité sous le signe de la cohérence dans la fidélité aux auteurs sacrés !

Le Serviteur souffrant

« *Objet de mépris et rebut de l'humanité (...), Il portait nos souffrances et était accablé de nos douleurs (...). Il a été transpercé à cause de nos péchés, écrasé à cause de nos crimes (...). Je L'ai frappé à cause du crime de mon peuple (...). Dieu a voulu L'écraser par la souffrance* » (Is 53, 3.4.5.8.10).

[87]

« Au cours de sa passion, le Christ, homme en chair et en os, porta nos infirmités, telles la faim et la soif, et nos douleurs sensibles, telle la tristesse. Il écarta de nous le péché, Il en porta les peines à notre place. Il fut blessé par les épines, les clous et la lance, il fut meurtri par les soufflets et par les fouets pour effacer nos iniquités. Il supporta pour nous les peines dues à nos fautes, et par son œuvre de pacification nous avons accès à Dieu. Il s'est offert à Dieu son Père en hostie pour notre salut. Il fut le dernier des hommes à cause de la cruauté de sa douleur, de la honte de sa mort et de la grandeur du crime qu'on lui imputa, il fut l'homme des douleurs. Son Père accepta sa passion : « *Je l'ai frappé à cause du crime de mon peuple* », c'est-à-dire j'ai permis qu'il fût frappé¹¹⁵. Il fut obéissant à son Père jusqu'à la mort, et accomplit ainsi la justification du genre humain »¹¹⁶.

¹¹⁵ (1) Saint THOMAS se réfère ici littéralement au texte latin « *propter scelus populi mei percussi eum* ». La traduction de la *Bible de Jérusalem* sur l'original « Pour nos péchés il a été frappé à mort » justifie directement l'exégèse du Docteur.

¹¹⁶ (2) In Isaiam, 53, vol. XIX, pp. 32-34 passim.

La déréliction

« *Vers la neuvième fleur Jésus poussa un grand cri : « Eli, Eli, lamma sabachtani », c'est-à-dire : Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné ?* » (Mt 17, 46).

Ces paroles sont tirées du psaume 21 qui traite principalement de la passion du Christ. Quel sens ont-elles ici dans la bouche du Christ ?

« Quelqu'un peut être dit abandonné de Dieu lorsque Dieu ne lui manifeste plus sa présence en le protégeant et en exauçant ses demandes. Ainsi, pour autant qu'Il n'a pas été libéré de sa passion corporelle, le Christ fut-Il abandonné un temps par son Père. Il est écrit : « *Dieu n'a pas épargné son propre Fils* » (Rm 8, 32).

« Le psaume poursuit : « *elles sont loin de me sauver, les fautes qui m'accusent (verba delictorum meorum)* » et montrent que je ne suis pas un juste, mais un pécheur. - Ces paroles ne s'appliquent pas au Christ à titre personnel, mais au nom des pécheurs ou de l'Eglise. C'est une règle de l'interprétation des psaumes : le Christ s'applique ce qui vaut de ses membres, pour la simple raison que le Christ et l'Eglise sont un seul corps mystique. Ils parlent comme une seule personne. Le Christ se transforme en l'Eglise et l'Eglise en le Christ. Or, si dans les membres du Christ, c'est-à-dire dans l'Eglise, il y a des péchés, dans la Tête qui est le Christ il n'y en a pas : le Christ en croix avait seulement l'apparence d'un pécheur : « *En envoyant son propre Fils avec une chair semblable à celle du péché, et en vue du péché, Dieu a condamné le péché dans la chair* » (Rm 8, 5). – « *Celui qui n'avait pas commis le péché, Il l'a fait péché pour nous, afin que nous devenions justice de Dieu dans le Christ* » (2 Co 5, 21) »¹¹⁷.

¹¹⁷ (3) In Psalm., XXI, n. 1, p. 344.

« Le Christ parle en tant qu'homme. Il répète : « *mon Dieu, mon Dieu* », pour traduire la profondeur de ses sentiments. - C'est par manière de comparaison qu'Il parle d'abandon. Lorsque quelqu'un est exposé au mal d'une faute ou d'une peine, il est dit être abandonné. Or, abandonné, le Christ ne l'a été ni quant à l'union hypostatique, ni quant à la grâce, mais quant à la passion. - Il dit [88] « *pourquoi ?* » non par dégoût personnel, mais par compassion pour les Juifs enténébrés et par admiration pour l'amour de son Père à l'égard des pécheurs »¹¹⁸.

¹¹⁸ (4) In Mat., XVII, n. 2383. - On se reportera avec intérêt à JOURNET, *Les sept paroles du Christ en croix*, éd. du Seuil, Paris, 1954. « Jésus n'a pas craint pour le salut de son âme, il n'a pas cru que Dieu le punissait, il n'a pas senti les tourments des damnés. Il a souffert moralement et physiquement au-delà de ce que nous pourrions jamais savoir ici-bas. Il a vu chacun de nos péchés, chacune de mes trahisons, chacun de mes refus de sa vérité. Par-dessus tout, il a prévu ces mépris effrayants par lesquels des âmes se sépareraient définitivement de son Amour. Sa souffrance est celle du Sauveur du monde, non celle d'un damné ; elle est satisfaction, non punition. Elle est lumineuse, non désespérée.

« Mais la souffrance lumineuse d'un Dieu qui meurt pour nous est plus déchirante que la souffrance du désespoir. A elle seule il est donné de mesurer pleinement l'abîme qui sépare le bien et le mal, le ciel et l'enfer, l'amour et la haine, le oui dit à Dieu et le non dit à Dieu. A elle seule il est donné de pouvoir connaître jusqu'au fond, de pouvoir assumer tout entier, de pouvoir offrir à Dieu le prix exigé pour la rédemption du mal et la refonte de l'univers » (op. cit., pp. 89-90).

L'exégèse de la déréliction du Christ en croix a donné lieu à des interprétations recevables diversement nuancées. Saint JEAN de la CROIX s'exprime ainsi dans *La montée du Carmel* (II, 6 ou 7, selon les éditions) : « Il est certain qu'alors (à sa mort) (le Christ) fut aussi abandonné et comme anéanti dans son âme. Son Père le laissa sans aucune consolation et sans nul secours ; il l'abandonna à la sécheresse la plus profonde (...). Ce fut l'abandon le plus grand et le plus sensible qu'il eût jamais éprouvé dans sa vie (...). Il était anéanti vis-à-vis de son Père qui, loin de lui accorder un secours, une consolation, le délaissa et l'obligea à payer intégralement la dette de l'homme pour le réconcilier à Dieu. Il resta ainsi comme détruit et réduit à néant » (traduction GRÉGOIRE de SAINT-JOSEPH, déjà citée, chap. VI, p. 124, - souligné par nous) [*Œuvres complètes*, Cerf, 1990, p. 657]. Il s'agit, semble-t-il bien, d'un abandon sensible de la part de Dieu, au niveau où saint Thomas admet parfaitement que l'angoisse et la tristesse aient causé la sueur de sang. Dans la mesure où cette lecture serait valable, le Docteur mystique aurait introduit là un facteur de souffrance inconnu du Docteur angélique, mais il ne parle pour autant ni de la colère, ni du courroux du Père, ni encore moins d'une peine du dam.

Pour montrer sa justice

« Dieu a destiné le Christ-Jésus à être instrument de propitiation par son propre sang, moyennant la foi, pour montrer sa justice en vue de remettre les péchés précédents. Dans l'attente de Dieu, pour montrer sa justice en ce temps : pour que Lui-même soit juste et justifiant celui qui croit en Jésus-Christ » (Rm 3, 25-26).

Dans le long commentaire qu'il nous donne de ces versets, saint Thomas ne fait pas une seule fois mention de la justice vindicative. Il s'agit là de l'efficacité du sang du Christ pour la rémission de nos péchés. Ainsi nous apparaît la justice de Dieu, soit celle dont Il est juste, soit celle dont Il justifie les autres.

« L'Apôtre traite ici de la manifestation de la justice de Dieu.

« Tout d'abord il touche le mode de cette manifestation, disant « pour montrer sa justice », comme pour dire : tout cela fut accompli pour que nous fussions justifiés par la rédemption du Christ et par la foi en (la vertu de) son sang. « Pour montrer sa justice », cela en vue de la rémission des fautes précédentes.

« Du fait que Dieu a Lui-même remis les fautes précédentes, alors que la loi ne pouvait pas le faire, - fautes dont, par leur propre force, les hommes ne peuvent pas se garder, - Dieu montre que ceux-ci sont bien dans la nécessité d'être justi-[89]-fiés de la justice qui vient de Lui. Or, ce n'est que par le sang du Christ qu'ont pu être remis non seulement les péchés présents, mais aussi les péchés passés ; l'efficacité du sang du Christ opère par la foi de l'homme (en la vertu de ce sang), et ceux qui ont vécu avant la passion du Christ ont eu cette foi, eux aussi, comme nous l'avons nous-mêmes : « Nous croyons dans l'esprit de la même foi » (2 Co 4, 13) (...).

« Puis l'Apôtre en arrive au temps de cette manifestation, lorsqu'il écrit : « Dans l'attente de Dieu, pour montrer sa justice en

ce temps », comme pour dire : les fautes précédentes étaient en quelque sorte, avant la passion du Christ, dans une certaine attente de Dieu : ceux qui les avaient commises et qui, ayant la foi, s'en étaient repentis n'étaient ni tout simplement condamnés, ni tout simplement absous au point de pouvoir, sans plus attendre, entrer dans la gloire éternelle (...). Les Saints Pères de l'Ancien Testament étaient retenus dans les limbes, n'y souffrant pas de peines sensibles, mais attendant la passion du Christ pour entrer dans la gloire (...).

« Enfin l'Apôtre montre que la justice de Dieu nous apparaît dans la rémission des péchés, soit qu'on entende cette justice de la justice dont Dieu est juste, soit qu'on l'entende de celle dont Il nous justifie.

« Aussi l'Apôtre écrit-il : « *afin que Lui-même soit juste* », c'est-à-dire afin que, remettant nos péchés, Dieu se montre juste en Lui-même parce qu'Il lui appartient de détruire le péché en ramenant les hommes à Lui selon la promesse qu'Il en avait faite : « *Le Seigneur est juste et aime la justice* » (Ps 10, 8) »¹¹⁹.

¹¹⁹ (5) In Rom., III, lect. 3, n. 310-312. - Voir LYONNET, in Robert et Feuillet, II, pp. 852, 856, 857.

Une chair semblable à celle du péché

« *En envoyant son propre Fils dans une chair semblable à celle du péché, et en vue du péché, Dieu a condamné le péché dans la chair* » (Rm 8, 3).

« Ce texte ne signifie pas que le Christ eût seulement une chair apparente, selon l'opinion des Manichéens, car le Seigneur l'a dit Lui-même : « *Un esprit n'a ni chair, ni os, comme vous voyez que j'en ai* » (Lc 24, 39). Saint Paul n'écrit pas seulement : ressemblance de la chair, mais ressemblance de la chair du péché.

« Le Christ n'a pas eu une chair de péché, c'est-à-dire une chair conçue dans le péché ; sa chair fut en effet conçue de l'Esprit-Saint qui efface le péché : « *Ce qui est né en elle (Marie), est de l'Esprit-Saint* » (Mt 1, 20). - « *Je suis entré (dans le monde) en état d'innocence* » (Ps 25, 11). Mais le Christ a eu la ressemblance de la chair du péché, c'est-à-dire une chair semblable à la chair pécheresse, au sens d'une chair capable de souffrir. Avant le péché la chair de l'homme, en effet, ne pouvait pas souffrir : « *Le Christ a dû se rendre semblable en tout à ses frères, pour devenir miséricorde* » (Hb 2, 17) »¹²⁰.

Dans ces commentaires, il n'est pas une fois question d'une chair maudite à notre place, au titre d'une vengeance divine, par suite de [90] substitution. L'interprétation est simple : la chair qui peut souffrir est appelée semblable à la chair du péché, car c'est par suite du péché que la souffrance est entrée dans le monde.

¹²⁰ (6) In Rom., VIII, lect. 1, n. 608. - Voir dans le même sens in Heb., II, lect. 4, n. 139, et in Col., II, lect. 3, n. 105.

L'acte de condamnation cloué à la croix

« Le Christ nous a rendus à la vie avec Lui après nous avoir pardonné toutes nos offenses. Il a détruit l'acte qui était écrit contre nous et nous était contraire avec ses ordonnances, et Il l'a fait disparaître en le clouant à la Croix » (Col 2, 13-14).

« Lorsque quelqu'un avait totalement acquitté ses dettes, on avait coutume de détruire l'acte qui témoignait de sa condition de débiteur. Or l'homme était dans le péché et le Christ a payé pour lui par ses souffrances, d'où l'expression de l'Apôtre. Le Christ a satisfait à Dieu par la Croix pour notre péché »¹²¹.

¹²¹ (7) In Col., II, lect. 3, n. 115.

Dieu L'a fait péché pour nous

« Celui qui n'avait commis aucun péché, Dieu L'a fait péché pour nous, afin qu'en Lui nous devenions justice de Dieu » (2 Co 5, 21).

« *Il L'a fait péché pour nous* ». Qu'est-ce à dire ? On l'expose de trois façons.

« Tout d'abord, c'était une coutume de l'ancienne loi d'appeler péché le sacrifice pour le péché : « (Les prêtres) *se repaissent du péché de mon peuple et sont avides de son iniquité* » (Os 4, 8), c'est-à-dire qu'ils tirent des avantages des sacrifices offerts pour le péché du peuple. « *Il L'a fait péché* » peut signifier ainsi : il est devenu l'hostie d'un sacrifice, il s'est offert en sacrifice pour le péché.

« Deuxièmement, péché peut signifier ressemblance au péché ou peine subie pour le péché : « *Dieu a envoyé son Fils dans une chair semblable à celle du péché, et en vue du péché Il a condamné le péché dans la chair, afin que la justice de la loi s'accomplît en ceux de nous dont la conduite n'obéit pas à la chair mais à l'esprit* » (Rm 8, 3). « *Il L'a fait péché* » signifie alors : Il Lui a donné d'assumer une chair passible et mortelle.

« Troisièmement, on dit parfois d'une chose qu'elle est telle ou telle non pas parce qu'elle l'est vraiment, mais parce que l'opinion commune en juge ainsi. Le sens serait alors : Dieu a fait passer le Christ pour pécheur : « *Il a été compté parmi les scélérats* » (Is 53, 12) »¹²².

Il n'y a pas dans ces textes-là la moindre allusion à une substitution pénale, au titre de la justice vindicative, pour rendre raison de la satisfaction viciaire.

¹²² (8) In II Cor., V, lect. 5, n. 201.

Devenu Lui-même malédiction pour nous

[91]

« *Le Christ nous a rachetés de la malédiction de la loi, devenu Lui-même malédiction pour nous, car il est écrit : maudit soit quiconque pend au gibet* » (Ga 3, 13).

« En disant que le Christ s'est fait pour nous malédiction, l'Apôtre exprime d'un mot la manière dont Il nous a délivrés. Est maudit ce qui est mauvais, or, au titre d'un double mal, il peut y avoir une double malédiction, celle de la faute, et celle de la peine, et cette distinction va commander ici une double exégèse.

« D'abord, *le mal de la faute*. Le Christ nous a rachetés de nos péchés. De même que, mort, Il nous a sauvés de la mort, de même, devenu maudit, Il nous a rachetés de la malédiction de la faute. Non pas du tout qu'il y eût en Lui quelque péché que ce fût. C'est l'enseignement de saint Pierre : « *Lui qui n'a pas commis de faute, Lui dont la bouche n'a jamais proféré le mensonge, Lui qui, insulté, ne rendait pas l'insulte, qui, souffrant, ne menaçait pas, mais remettait tout à Celui qui juge avec justice* » (1 P 2, 22-23). Mais Il était maudit pour ses fautes dans l'opinion publique, surtout dans celle des Juifs qui le tenaient pour pécheur : « *S'il ne s'agissait pas d'un malfaiteur, nous ne te l'aurions pas livré* » (Jn 18, 30). - « *Celui qui n'avait pas commis le péché, Il L'a fait péché pour nous* » (2 Co 5, 21).

« L'apôtre dit bien malédiction (*maledictum*) et non maudit (*maledictus*), pour nous montrer que les Juifs le tenaient pour un parfait scélérat (*sceleratissimum*). - « *Celui-là n'est pas de Dieu qui n'observe pas le sabbat* » (Jn 9, 16). - « *Ce n'est pas pour tes bonnes œuvres que nous voulons te lapider, mais c'est pour ton péché et pour ton blasphème, parce que tu te fais Dieu, bien que tu ne sois qu'un homme* » (Jn 10, 33).

« Aussi l'Apôtre dit-il bien : « *Il s'est fait pour nous malédiction* », d'un terme abstrait, comme pour dire : la malédiction personnifiée (*ipsa maledictio*).

« Autre exégèse : *la malédiction de la peine*. Le Christ nous a délivrés de la peine que nous devons endurer, en la supportant pour nous, mort comprise. Ces peines, nous les avons contractées au titre de la malédiction du péché. Pour autant donc qu'en mourant pour nous le Christ a pris sur lui cette malédiction du péché, il est dit s'être fait pour nous malédiction. On lit de même dans l'épître aux Romains : « *Dieu a envoyé Son Fils dans une chair semblable à celle du péché* » (8, 3), c'est-à-dire dans une chair mortelle. « *Celui qui ne connaissait pas le péché* », c'est-à-dire le Christ qui n'avait jamais péché, « *Dieu le Père L'a fait péché pour nous* » (2 Co 5, 21), c'est-à-dire a fait qu'Il souffrît la peine du péché, quand Il s'est offert pour nos péchés »¹²³.

En bref, le Christ est l'Innocence même et s'est offert pour nos péchés. Il nous a rachetés en étant Lui-même le Prêtre et l'Hostie d'un sacrifice d'expiation. Il ne fut jamais maudit de Dieu.

¹²³ (9) In Gal., III, lect. 5, n. 148-149. - Voir ibidem, n. 150 et in Psalm. XL, n. 7, p. 484.

Dieu n'a pas épargné son propre Fils mais L'a livré pour nous tous (Rm 8, 32)

[92]

« Dieu n'a pas épargné son propre Fils mais L'a livré pour nous tous » (Rm 8, 32)

« *Le Père ne L'a pas épargné* », cela signifie : ne L'a pas exempté de la souffrance, car Il n'avait commis aucune faute qui eût été à Lui pardonner. Il n'y a pas lieu d'appliquer là le mot des Proverbes (13, 24) : « *Celui-là n'aime pas son fils qui lui épargne les verges.* »

« Mais si Dieu le Père n'a pas épargné son propre Fils, ce n'est pas pour l'avantage de Celui-ci, qui est en tout parfaitement Dieu, c'est pour notre utilité. Et c'est pourquoi saint Paul ajoute : « *Il L'a livré pour nous tous* », c'est-à-dire Il L'a exposé à la passion pour l'expiation de nos péchés. « *Il a été livré à cause de nos délits* » (Rm 4, 25). - « *Le Seigneur a posé en Lui l'iniquité de nous tous* » (Is 53, 6).

« Dieu le Père L'a livré à la mort, en décidant l'incarnation rédemptrice et douloureuse, en inspirant à son humaine volonté l'amour de charité qui Lui donnerait de subir sa passion de bon gré. C'est pourquoi il est également dit : « *Il s'est livré Lui-même pour nous* » (Ep 5, 2) (...).

« Tous les biens existent en le Fils de Dieu comme en leur cause première, exemplaire (*sicut in primordiali et præoperativa causa*) : « *Il est Lui-même avant toutes choses* » (Col. 1, 17). - C'est pourquoi, Lui nous ayant été livré, avec Lui tous les biens nous ont été donnés. Aussi saint Paul poursuit-il : « *Comment avec Celui qui nous a ainsi été donné, Dieu le Père ne nous a-t-Il pas tout donné* », de sorte que tout doive concourir à notre avantage : ce qu'il y a de plus haut, à savoir les divines Personnes, pour que nous puissions en jouir, - les esprits créés, pour que nous vivions avec eux, - les réalités inférieures aussi, comme autant de moyens mis à notre

disposition, non seulement dans la prospérité mais aussi dans l'adversité. « *Tout est à vous, vous êtes au Christ et le Christ est à Dieu* » (1 Co 3, 2). - Aussi est-ce bien évident, selon le mot du Psaume (33, 9) : « *Rien ne manque à ceux qui craignent Dieu* »¹²⁴.

Le Christ rédempteur est le don du Père par excellence, le témoignage le plus sublime de son amour à notre égard.

La théologie du Docteur de la *Vive Flamme d'amour* rend le même son que celle du Docteur de la *Somme théologique*, témoin le texte admirable de la *prière de l'âme embrasée d'amour* :

« Seigneur Dieu, mon bien-aimé, si le souvenir de mes péchés vous empêche encore de m'accorder ce que je vous demande, qu'il soit fait, ô mon Dieu, selon [93] votre volonté ! car c'est elle que je désire avant tout. Exercez votre bonté et votre miséricorde ; par elle vous serez connu. Si vous attendez mes œuvres pour exaucer ma supplication, donnez-les moi, opérez-les en moi, ainsi que les peines que vous jugerez bon d'accepter, et que votre volonté s'accomplisse. Mais si vous n'attendez pas mes œuvres, qu'attendez-vous, ô mon très miséricordieux Seigneur ? Que

¹²⁴ (10) In Rom., VIII, lect. 6, n. 713-714.

La *Bible de Jérusalem* commente l'Apôtre dans des perspectives théologiques qui ne sont pas toujours celles de saint Thomas. Ainsi, in Col 2, 14 : « Le régime de la Loi, en interdisant le péché, n'aboutissait qu'à une sentence de mort portée contre l'homme transgresseur, cf. Rm 7, 7... C'est cette sentence que Dieu a supprimée en l'exécutant sur la personne de son Fils : après l'avoir « fait péché » (2 Co 5, 21), « soumis à la loi » (Ga 4, 4), et « maudit » par elle (Ga 3, 13). Il l'a livré à la mort sur la Croix, clouant au bois et détruisant en sa personne le document qui portait notre dette et nous condamnait ».

In 2 Co 5, 21 : « (Dieu) a identifié juridiquement Jésus avec le péché, et a fait peser sur lui la malédiction encourue par le péché, Ga 3, 13 ; Rm 8, 3. »

In Ga 3, 13 : « Pour libérer les hommes de la malédiction divine que la violation de la loi faisait peser sur eux, le Christ s'est fait solidaire de cette malédiction (...). L'analogie assez lointaine du Christ crucifié et du condamné de Dt 21 23 n'est qu'une illustration de cette doctrine ».

On lit, par contre, in Mt 27, 46 (*ut quid dereliquisti me*) : « Cri de réelle détresse, mais non de désespoir : celle plainte empruntée à l'Écriture est une prière à Dieu et elle est suivie dans le psaume par l'assurance joyeuse du triomphe final. »

tardez-vous ? Si ce doit être une grâce et une miséricorde que je vous demande par votre Fils, prenez mon petit avoir, puisque vous le voulez ; mais donnez-moi ce bien, puisque vous le voulez ainsi.

« Qui pourra se délivrer des manières basses et limitées où il est, si vous ne l'élevez pas jusqu'à vous dans la pureté de votre amour, ô mon Dieu ?

« Comment pourra-t-il s'élever jusqu'à vous, l'homme qui a été engendré et formé dans la bassesse, si vous ne l'élevez vous-même, ô Seigneur, de cette même main qui l'a créé ?

« Vous ne m'ôtez pas, mon Dieu, ce que vous m'avez donné une fois en votre Fils unique Jésus-Christ, en qui vous m'avez donné tout ce que je désire ; aussi je me réjouirai à la pensée que vous ne tarderez pas, si je vous attends.

« Que tardes-tu, ô mon âme, puisque dès à présent, tu peux aimer Dieu dans ton cœur ?

« Les cieux sont à moi, la terre est à moi ; les nations, à moi ; les justes, à moi ; les pécheurs, à moi ; les anges, à moi ; la Mère de Dieu et toutes les créatures, à moi ; Dieu lui-même est à moi et pour moi, puisque le Christ est à moi et tout entier pour moi. Que demandes-tu, et que recherches-tu encore, ô mon âme ? Tout cela est à toi et tout cela est pour toi.

« Ne te rabaisse point au-dessous de cela ; ne t'arrête point aux miettes qui tombent de la table de ton Père ! Lève-toi et glorifie-toi de ce qui fait ta gloire. Cache-toi en elle et réjouis-toi ; et les désirs de ton cœur seront exaucés »¹²⁵.

¹²⁵ (11) Trad. GRÉGOIRE de SAINT-JOSEPH, éd. cit., pp. 1182-1183 [*Petit traité pour Françoise de la Mère de Dieu, du Carmel de Béas*, § 26 : *Œuvres complètes*, Cerf, 1990, pp. 272-273].

CHAPITRE V : LE MÉRITE, LE RACHAT, LE SACRIFICE

« *Puissante est la souffrance, quand elle est aussi volontaire
que le péché.* »
« *Ne se plaisant point aux sacrifices sanglants, mais aux dons
que Son enfant lui fait de tout son cœur.* »
Paul Claudel¹²⁶.

[95]

Nous avons envisagé jusqu'ici le dogme de notre rédemption sous l'angle de la satisfaction vicarie. C'en est bien, croyons-nous, l'aspect foncier du point de vue de l'analyse théologique, mais nos moyens d'expression sont toujours trop pauvres devant les mystères divins et il est nécessaire de reprendre et de compléter les réflexions précédentes sous l'angle du *mérite*, du *rachat* et du *sacrifice*.

¹²⁶ (1) *L'Annonce faite à Marie*, acte III, scène II. - *L'Otage*, acte II, scène II.

OBLATION D'AMOUR : LE MÉRITE

Le Concile de Trente, déjà cité plus haut, est formel : le péché d'Adam a été remis par le mérite de Jésus-Christ qui nous a réconciliés à Dieu dans son sang. La cause méritoire de notre justification, c'est Jésus-Christ dans sa très sainte passion¹²⁷.

La charité, source de mérite

[96]

Qui dit mérite dit liberté et, du point de vue surnaturel, charité. Or, le Christ nous a rachetés librement et par amour. Il a donc pour autant mérité notre salut¹²⁸.

Il convient de le rappeler, la source du mérite n'est pas dans la souffrance ni dans la difficulté, mais dans l'amour de charité. C'est un principe fondamental de théologie morale et spirituelle. La difficulté et le combat sont les occasions dans lesquelles le sujet peut témoigner de la promptitude et de la profondeur de sa bonne volonté, mais celle-ci procède de la charité, et il peut arriver que quelqu'un accomplisse une œuvre facile avec la même bonne volonté, et donc le même mérite, qu'un autre une œuvre difficile, parce qu'il serait prêt à faire de même ce qui lui coûterait davantage¹²⁹. Plus l'amour est fort et généreux, plus il peut vaincre la difficulté, mais ce n'est pas celle-ci qui cause le mérite, c'est

¹²⁷ (2) D 790 et 791 [DS 1513 et 1529].

¹²⁸ (3) Le mérite suppose en outre que l'on soit en état de voie, c'est-à-dire sur terre. Pour autant qu'Il jouissait de la vision béatifique, le Christ était au terme, mais Il fut aussi en état de voie jusqu'à sa mort sur la croix.

¹²⁹ (4) I, q. 95, a. 4, ad 2m. - « En raison de la charité du sujet, il arrive parfois qu'une œuvre moins élevée qu'une autre dans la hiérarchie des valeurs soit cependant plus méritoire que celle-ci, parce qu'elle procède d'une charité plus intense » (II-II, q. 184, a. 8, c.).

l'amour. Il importe donc avant tout de beaucoup aimer, fût-ce en choses faciles, pour être une âme de grand mérite.

Dès le premier instant de sa conception dans le sein de la Bienheureuse Vierge Marie, le Verbe incarné eut la vertu de charité, et, au titre de sa science infuse, l'usage de sa liberté humaine. Il s'offrit de fait aussitôt pour le salut des hommes avec un amour infini, de manière donc infiniment méritoire ;

« En entrant dans le monde, le Christ dit : Tu n'as voulu ni sacrifice ni oblation ; mais tu m'as façonné un corps. Tu n'as eu pour agréables ni les holocaustes ni les sacrifices pour les péchés. Alors j'ai dit : voici que je viens, car c'est de moi qu'il est question dans le rouleau du livre, pour faire, ô Dieu, ta volonté (...). C'est en vertu de cette volonté que nous sommes sanctifiés par l'oblation du corps de Jésus-Christ, une fois pour toutes » (Hb 10, 5.7.10).

Ce don de soi dans l'amour pour notre salut fut le tréfonds de la conscience du Christ qui était venu pour servir et non pas pour être servi. Il renouvela cette oblation de manière liturgique à la Sainte Cène, lors de la consécration et changement substantiel du pain en son corps et du vin en son sang : *« Ceci est mon sang, le sang de l'alliance qui va être répandu pour une multitude en remis-[97]-sion des péchés » (Mt 26, 28)*. Sa passion marqua l'expression culminante de ce dessein de rédemption : *« S'il est possible, Père, que ce calice s'éloigne de moi ! Cependant, non ma volonté, mais la tienne » (Mt 26, 39)*. Tel fut encore le sens des derniers mots prononcés avant d'expirer : *« Tout est consommé » (Jn 19, 30)*.

La valeur de cette mort fut dans son mérite, et ce mérite fut dans son amour, l'amour de l'Homme-Dieu.

« La mort du Christ peut être considérée à un triple point de vue, écrit saint Thomas.

« Premièrement, en tant que mort, sans plus, dont il est dit « *Dieu n'a pas fait la mort* » (Sg 1, 13), mais c'est le péché qui l'a introduite dans le genre humain. A ce titre, la mort du Christ n'a pas été acceptée par Dieu pour opérer notre réconciliation, car « *Dieu ne se réjouit pas de la mort des vivants* » (Sg 1, 13).

« Deuxièmement, la mort du Christ peut être considérée comme l'œuvre des bourreaux, et de ce point de vue elle a déplu à Dieu au maximum : « *Vous avez nié le Saint et le Juste*, dit saint Pierre, *et vous avez demandé qu'un homicide vous fût donné à sa place* » (Ac 3, 14). De ce point de vue, la mort du Christ n'a pas pu être une cause de réconciliation : elle fut au contraire une cause d'indignation.

« Troisièmement., la mort du Christ peut être considérée comme procédant de la volonté du Christ souffrant : or, cette volonté de supporter la mort était faite et d'obéissance au Père : « *Il s'est fait obéissant au Père jusqu'à la mort* » (Ph 2, 8), - et de charité à l'égard des hommes : « *Il nous a aimés et s'est livré pour nous* » (Ep 5, 2). C'est à ce double titre que, méritoire, la mort du Christ a été la satisfaction de nos péchés. Elle a été si bien acceptée de Dieu qu'elle a suffi à la réconciliation de tous les hommes, même de ceux qui ont tué le Christ (...) »¹³⁰.

¹³⁰ (5) In Rom., V, lect. 2, n. 403.

Le mérite du Christ, toujours infini de valeur

Dès le premier instant de sa conception, la charité du Fils de Dieu fait homme eut son maximum ineffable d'intensité et Lui donna le pouvoir de s'offrir aussitôt pour notre salut de manière infiniment méritoire. Il importe de le souligner : cette charité n'a jamais connu aucun accroissement. Le Christ a toujours mérité d'un mérite infiniment précieux, dans les petites comme dans les grandes occasions, pouvant répéter sans cesse d'une même ardeur que rien ne venait atténuer : « *J'accomplis toujours ce qui plaît à mon Père* » (Jn 8, 29).

Les Théologiens Carmes de Salamanque ont, à ce propos, d'heureuses formules. Toutes les opérations du Christ prises ensemble et collectivement, écrivent-ils, ont été ordonnées à mériter tout ce que [98] le Christ a mérité. Aussi bien le Christ n'a-t-Il rien mérité par un seul acte qu'Il ne l'ait aussi mérité par un autre et par tous les autres. Tous ses mérites sont à considérer comme un seul mérite total, y compris celui de sa passion¹³¹.

Mais alors une question se pose. L'œuvre de notre rachat fut-elle ou non accomplie par le Sauveur de manière particulière au cours de sa passion et de sa mort ? Oui, sans aucun doute, elle fut ainsi accomplie, par l'effusion du sang, mais, comme le précise saint Thomas, sans que le Christ connût pour autant aucun accroissement de charité. Celle-ci fut alors manifestée au paroxysme de la douleur et c'est dans et par cette manifestation que le Christ voulut objectivement accomplir notre rédemption¹³².

¹³¹ (6) *Cursus theologicus*, éd. Palmé, tome XVI, disp. 29, n. 43, pp. 160-161, passim.

¹³² (7) III, q. 48, a. 1, ad 2m et ad 3m. - Notre rédemption fut alors méritée au titre *du sang versé*, sans être pour autant méritée *d'avantage*, car elle l'était déjà *pleinement*, Voici dans ce sens III, q. 34, a. 3, ad 3m. - Offerte à Dieu dans la passion, l'humanité du Christ fut alors sanctifiée d'une nouvelle manière, au titre d'hostie actuellement offerte, mais ce fut en fonction de la charité précédente et de la grâce d'union qui la sanctifiaient absolument (III, q. 22, a. 2, ad 3m).

Pourquoi ce dessein de la Providence ? Parce que la passion et la mort du Christ étaient particulièrement aptes à réaliser en profondeur le mystère de la rédemption comme à en exprimer de manière sensible tous les effets salutaires aux deux points de vue intimement mêlés de la justice et de la miséricorde. Parce que le Christ nous a ainsi prêché d'exemple toutes les vertus qui nous sont nécessaires, l'obéissance notamment, la constance et l'humilité. Selon le mot de saint Augustin, la croix ne fut pas seulement le gibet où pendit un supplicié, mais la chaire d'où parla un Docteur¹³³.

Nous ne pouvons qu'admirer davantage la gratuité du don du Christ en sa passion car l'amour infini du Sauveur suffisait de soi et sans plus, à notre rédemption. La croix n'était pas nécessaire à notre rachat par le Verbe incarné¹³⁴.

[99]

La charité valorisant à l'infini la passion et la mort du Sauveur leur était antérieure. Le Cœur du petit Enfant souriant à Marie et à

¹³³ (8) III, q. 48, a. 1, ad 3m : q. 46, a. 3 et a. 4 ; in Heb., XII, lect. 1, n. 667.

¹³⁴ (9) « Scheeben fait remarquer, à juste titre, écrit Mgr JOURNET, que le Christ « aurait pu nous *mériter* la grâce et la gloire sans avoir à souffrir pour nous, mais que la *satisfaction* exigeait absolument qu'il souffrît ; car, sans aliénation de soi, sans renoncement, sans anéantissement, l'honneur dérobé à Dieu ne pourrait lui être rendu, tandis que le mérite exige simplement qu'on fasse, pour l'amour de Dieu, quelque chose en son honneur et à sa gloire » (*L'Eglise du Verbe incarné*, déjà cité, vol. II, p. 214).

Nous ne pensons pas que cette remarque de Scheeben soit conforme aux principes de saint Thomas, ni qu'elle soit à retenir. En raison, d'une part, du rapport inversement proportionnel de l'amour et de la peine *dans la satisfaction* (plus l'amour croît, moins la peine est requise), et en raison, d'autre part, de la charité du Sauveur, d'une infinie dignité, un simple acte d'amour de l'Enfant-Jésus, ordonné à notre rédemption avait de soi valeur de *satisfaction* surabondante pour tous les péchés du genre humain. Le Verbe incarné pouvait, comme tel, satisfaire pour nous sans souffrir la moindre peine. *De fait*, la satisfaction vicairie a revêtu un aspect des plus douloureux, et c'est infiniment plus profond et plus émouvant (voir chap. IV et Hb 4, 15), mais cela n'était pas impliqué *de droit*, pensons-nous, dans la *satisfaction* d'un Homme-Dieu.

Joseph brûlait déjà du même amour que le Cœur de l'agonisant du Calvaire. La croix nous enseigne ainsi à la perfection la gratuité totale du don de l'amour divin. Au sens le plus profond du terme, l'effusion du sang était là tout simplement « in-utile ». Mais seule cette inutilité pouvait manifester en plénitude le mystère du véritable amour qui donne et se donne, sans intérêt propre, pour donner et se donner. C'est là son mérite, sa valeur, sa suprême grandeur. Dieu est infini et Dieu est Amour.

Le Christ, Chef du Corps mystique

C'est comme Chef du Corps mystique, dont nous sommes les membres, que le Christ a mérité notre salut. Ce point est bien mis en lumière par saint Thomas. « La tête et les membres sont comme une seule personne mystique, et c'est pourquoi la satisfaction du Christ appartient à tous les fidèles comme à ses membres. Lorsque deux sujets sont un dans l'amour, l'un peut satisfaire pour l'autre »¹³⁵.

« Le Christ était plein de grâce non seulement comme personne singulière, mais comme Chef de l'Eglise, de sorte que la grâce rejaillit de lui sur les membres de son Corps. Aussi les œuvres du Christ sont à lui et à nous ses membres, comme les œuvres d'un autre homme à lui-même : or, il est bien évident que quiconque souffre en état de grâce pour la justice, mérite son salut par là-même, selon l'expression de saint Matthieu : « *Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice* » (5, 10). Le Christ a donc mérité par sa passion non seulement son exaltation, mais aussi notre salut »¹³⁶.

On comprend mieux ainsi le symbolisme et l'efficacité du sacrement de baptême : « Le baptême incorpore à la passion et à la mort du Christ. La passion du Christ est donnée en remède à tout baptisé, comme si lui-même était mort après l'avoir soufferte. Or, la passion du Christ est une satisfaction suffisante pour tous les péchés de tous les hommes. Et c'est pourquoi celui qui est baptisé est libéré de toutes les peines dues à ses péchés, comme s'il avait lui-même satisfait suffisamment pour tous ceux-ci »¹³⁷.

¹³⁵ (10) III, q. 48, a. 2, ad 1m.

¹³⁶ (11) Ibidem, a. 1. - Le mérite est fonction de la grâce divine et de la charité (I-II, q. 114). Le Verbe incarné « *plein de grâce et de vérité* » (Jn 1, 11) pouvait mériter *de condigno* (en toute justice) pour tous les membres du Corps mystique. « *Nous avons tous reçu de sa plénitude* » (Jn 1, 16).

¹³⁷ (12) III, q. 69, a. 2, c.

[100]

C'est précisément l'amour méritoire du Christ, Chef du Corps mystique, qui réalise éminemment, quant à Celui-ci, les deux conditions postulées par la satisfaction viciaire, d'une part la solidarité entre le coupable et l'innocent, - d'autre part, l'acceptation de cette solidarité par la personne offensée. L'*agrément* du Père est évidemment donné, puisque cet amour procède de sa bonté miséricordieuse, et la *solidarité* entre le Christ et nous tient à la nature même de l'amour, « *lien de perfection* » (Col 3, 14) qui unit ceux qui s'aiment. Le Père, le Christ et nous, ne sommes qu'un dans l'amour.

PRIX DU SANG : LE RACHAT ET L'ACQUISITION

Le rachat

Arrêtons-nous d'abord aux textes suivants de la Sainte Ecriture :

« *L'Eglise de Dieu fut acquise par lui au prix de son propre sang* » (Ac 20, 28).

« *Vous avez été achetés pour un grand prix ! Glorifiez Dieu et portez-le dans votre corps* » (1 Co 6, 20).

« *Vous avez été bel et bien achetés* » (1 Co 7, 23),

« *Sachez que ce n'est pas par de l'or ni de l'argent corruptibles que vous avez été rachetés, mais par le sang précieux du Christ comme par celui d'un agneau sans reproche et sans tache* » (1 P 1, 18).

« *Tu es digne de prendre le livre et d'en ouvrir les sceaux, car tu fus égorgé et tu rachetas pour Dieu au prix de ton sang, des hommes de toute race, langue, peuple et nation* » (Ap 5, 9).

Ainsi l'Ecriture le dit-elle clairement : le Christ nous a rachetés au prix de son sang. C'est une métaphore, et la question se pose : comment la bien comprendre ? Voici la pensée de saint Thomas.

Le pécheur, dit-il, se soumet à une double servitude, devenant d'une part l'esclave du péché et du démon, instigateur du péché, et d'autre part l'esclave de la peine due au péché. (L'obligation de subir une peine en justice fait bien aussi de l'homme un esclave, d'une certaine manière, au regard de la justice divine, car il doit alors pâtir ce qu'il ne veut pas, tandis que c'est le propre de l'homme libre d'être le maître de ses faits et gestes). Or, la passion du Christ fut une satisfaction surabondante pour toutes les fautes du genre humain comme pour toutes les peines dues à ces fautes. Il est donc juste d'affirmer qu'elle opéra notre salut par manière de rédemption, de libération, de rachat. Elle fut comme un certain prix

grâce auquel nous avons été délivrés du double esclavage de la peine et du péché. L'expression [101] de prix est justifiée, car on a coutume de l'appliquer à toute satisfaction libérant soit d'un péché soit d'une peine. On lit en Daniel : « *Rachète tes péchés par l'aumône* » (4, 24). Le Christ ne nous a certes rachetés ni par de l'argent ni par aucune valeur de ce monde, mais, Se donnant Lui-même, Il donna pour nous ce qu'Il pouvait donner de plus grand. La passion du Christ est ainsi notre rédemption¹³⁸.

Il faut le souligner, saint Thomas vient de faire preuve d'une grande discrétion. On peut parler de la passion, écrit-il, comme d'un certain prix. Pourquoi cette réserve¹³⁹ ? Si saint Thomas manie la métaphore du prix avec beaucoup de prudence, c'est d'abord parce qu'il pense à la théorie juridique de la rançon payée au diable et qu'il entend bien la réprover¹⁴⁰.

¹³⁸ (1) III, q. 48, a. 4.

¹³⁹ (2) Double atténuation, peut-on dire, car le Docteur ne dit pas seulement *quoddam pretium*, une sorte de prix, mais *quasi quoddam pretium* : « comme si la passion équivalait à une sorte de prix ».

¹⁴⁰ (3) Nous n'avons pas à nous étendre ici sur certaines vues patristiques du mystère de la rédemption. Le rôle du diable fut diversement interprété dans les trois théories dites juridique, politique et poétique. Théorie juridique : le prix du rachat est à verser au diable. Théorie politique : le diable est victime de son abus de pouvoir contre le Christ sur lequel il ne pouvait exercer aucun droit. Théorie poétique : le Christ prend sa revanche contre le diable.

Que quelque vérité soit latente sous les deux dernières images, on ne le contestera pas. Quant à la première perspective, écrivait RICHARD, « l'idée d'un marché conclu entre Dieu et le démon pour libérer l'homme au prix du sang du Christ n'a jamais eu la consistance d'une théorie reçue dans l'antiquité chrétienne » (*Le dogme de la rédemption*, éd. 1932, p. 104). - « Selon une opinion couramment admise naguère, nombreux seraient les Pères de l'Eglise qui auraient vu ainsi dans la rédemption un marché entre Dieu et Satan ! Les conclusions d'une étude critique sont plus réservées (...). C'est qu'en exploitant l'image de la rançon pour assimiler la rédemption à un marché réglé par la justice commutative et où le Christ est objet d'échange entre Dieu et Satan, on s'engageait dans une impasse. La théorie s'avérait inconsistante aux yeux mêmes de ceux qui l'ébauchaient, réduits à s'en évader à la fin de leur exposé. Elle choquait le sens chrétien. Aussi n'a-t-elle pas tardé à se transformer en une conception moins choquante, qu'on a appelée celle de *l'abus de pouvoir du démon* » (RICHARD, pp. 113-115).

« C'est par rapport à Dieu, précise saint Thomas, que la justice exigeait que l'homme fût racheté, non par rapport au diable »¹⁴¹. « C'est par rapport à Dieu, non par rapport au diable, que la rédemption était requise à la libération de l'homme, aussi bien le prix devait-il en être payé non pas au diable, mais à Dieu. Le Christ offrit son sang, prix de notre rédemption, non pas au diable, mais à Dieu »¹⁴².

Que le prix de notre rédemption ait été payé à Dieu par Dieu même, voilà qui exprime bien, par manière de métaphore, le mystère de la satisfaction viciaire, à condition de se rappeler qu'il ne peut être question d'un acte de justice commutative, c'est-à-dire d'un échange. Ce n'est pas sous cet angle qu'il conviendrait de pousser la compa-[102]-raison. Saint Thomas n'est pas en tort, car il nous a suffisamment mis en garde contre ce genre de déviation, en insistant sur l'aspect gratuit de l'acte rédempteur, acte d'amour miséricordieux. Tout nous a été remis, tout nous a été donné par amour dans le Sauveur. Si nous pouvons parler, mais non sans mesure et discrétion, de la passion du Christ comme d'une sorte de prix versé pour nous libérer du double esclavage du péché et de la peine due au péché, c'est que cette libération a été l'œuvre onéreuse de l'amour du Sauveur dans l'effusion du sang : « *En Lui nous avons, par son sang, la rédemption et la rémission de nos péchés* » (Col 1, 14). L'expression « *au prix du sang* » est de tout point parfaite, dès lors qu'on l'entend bien.

On se reportera utilement aux exposés du P. Lyonnet illustrant bien ici la continuité des doctrines scripturaire et thomiste de la rédemption¹⁴³.

¹⁴¹ (4) III, q. 48, a. 1, ad 2m.

¹⁴² (5) Ibidem, ad 3m. - Voir in Heb., II, lect. 4, n. 141 et 142.

¹⁴³ (6) Notamment Robert et Feuillet, II, pp. 859-869, - *Conception paulinienne de la Rédemption*, in *Lumière et Vie*, n. 36, 1958 (VII), pp. 35-66, - quatre articles in *Verbum Domini* (V. D.) ; *De notione salutis in N. T.* 1958 (36), pp. 3-15, - *De notione*

Le terme *lutron* peut signifier « rançon ». Rien n'empêche que Paul se soit inspiré de l'usage grec bien attesté de l'affranchissement des esclaves par paiement d'une rançon, mais ce qu'il désire souligner surtout, c'est moins l'affranchissement des Corinthiens que « les nouveaux liens qui les attachent au Christ et en font désormais sa propriété ». - « Nous sommes donc devenus pour saint Paul la propriété de Dieu en vertu d'un contrat dont toutes les conditions ont été remplies, notamment celle que l'Apôtre ne manquait pas de signaler : la somme a été versée (1 Co 6, 20 ; 7, 23). Mais comme le remarquait fort justement le P. Prat, « la métaphore n'est pas poussée plus loin, et personne n'intervient pour réclamer ou recevoir le prix » (*Théologie de Saint Paul*, II, p. 230). En particulier, on ne saurait certainement pas conclure de ces expressions que Paul représente la rédemption comme une sorte de tractation commerciale, où le geôlier n'accepte de livrer son prisonnier et le vendeur sa marchandise, qu'à la condition de ne rien perdre »¹⁴⁴.

Le terme *lutron* peut signifier aussi tout instrument de délivrance, sans qu'il soit question du paiement d'aucune rançon, celui-ci se trouvant même positivement exclu. C'est souvent le cas dans la littérature judéo-grecque contemporaine du Christ¹⁴⁵, et même le plus [103] souvent le cas dans le Nouveau Testament¹⁴⁶. *Lutron* ne signifie donc pas toujours, tant s'en faut, qu'un prix soit versé.

redemptionis, ib, pp. 129-146, - *De notione emptionis seu acquisitionis*, ib., pp. 257-269, - *De notione expiationis*, 1959 (37), pp. 336-352. Nous remercions le P. LYONNET de nous avoir autorisé à présenter ici plusieurs de ses conclusions.

¹⁴⁴ (7) Robert et Feuillet II, pp. 863-864 et V.D., 1958, p. 146. - C'est saint THOMAS, et non pas l'Écriture, qui parle explicitement d'un prix payé à Dieu.

¹⁴⁵ (8) V.D., 1958, pp. 132-134.

¹⁴⁶ (9) Ibidem, pp. 134-138.

« (...) Paul dépasse la notion juridique de peine. Celle-ci, en effet, ne tient pas compte des dispositions du condamné ; que celui-ci accepte sa peine ou se révolte, du moment qu'il la subit, la justice est également sauvée : « justice est faite ». Au contraire, pour saint Paul comme pour tout le N.T., la mort du Christ et sa passion n'ont de valeur que par l'acceptation volontaire de celui qui les subit (...). De fait, ce que Paul paraît discerner d'abord dans la mort du Christ, c'est qu'elle constitue la preuve la plus manifeste de l'amour du Père pour les hommes et de l'amour du Christ à la fois pour son Père - sous la forme d'obéissance - et pour nous »¹⁴⁷. « Sa mort et les circonstances de cette mort furent en réalité le conditionnement ou, si l'on préfère, la « médiation » de son obéissance et de son amour »¹⁴⁸. Cette médiation Lui fut onéreuse : l'Agneau qui fut égorgé racheta pour Dieu au prix de son sang les hommes de toute race, langue, peuple et nation (Ap 5, 9).

¹⁴⁷ (10) Art. cit., in Robert et Feuillet, II, p. 880.

¹⁴⁸ (11) Ibidem, p. 881.

Acquisition et rédemption

Nous l'avons vu plus haut (*Dessein de l'Incarnation rédemptrice*¹⁴⁹), pour saint Paul comme pour saint Thomas, la synthèse du mystère de la rédemption comprend la résurrection et l'ascension. Ce serait, de fait, ignorer la complexité du terme même de rédemption que de le réduire à exprimer le seul aspect visé sous la métaphore de la notion de prix, si légitime soit-il. L'exégèse biblique de la notion de rédemption exige elle-même un dépassement.

« Surtout le Nouveau Testament lui-même, écrit le P. Lyonnet, nous oriente vers une autre notion de rédemption et d'achat non moins familière à Paul que la libération des prisonniers et des esclaves (...). « *Le Christ-Jésus s'est livré pour nous afin de nous racheter de toute iniquité et de purifier un peuple qui lui appartienne en propre* » (Tit 2, 14). L'allusion est limpide aux deux grands événements de l'histoire d'Israël, devenus les types par excellence de la « délivrance » messianique : la libération de la servitude égyptienne et l'alliance du Sinaï, deux événements dont le rappel, comme un refrain d'action de grâces et d'espérance, scande l'histoire biblique, [104] et que les Juifs aimaient à rapprocher l'un de l'autre parce qu'ils avaient conscience qu'ils étaient complémentaires, et formaient en réalité comme les deux aspects, négatifs et positifs, d'un unique mystère »¹⁵⁰.

« De même que pour l'A.T. la délivrance de la servitude égyptienne est seulement la première phase d'un événement salvifique qui s'achève avec l'alliance du Sinaï, et qu'Israël n'est délivré du Pharaon que pour devenir le peuple de Dieu, ainsi la notion de « rédemption » est essentiellement une notion de contenu positif, comme le suppose l'étymologie même du terme latin : il s'agit d'une « acquisition » (*emere*), d'un achat, d'une prise de

¹⁴⁹ Cf. Chapitre II (feuillets 231-237, pp. 61-93).

¹⁵⁰ (12) Ibidem, pp. 864-865.

possession par Dieu qui ne nous « délivre » (*red*) de la servitude que pour nous « acquérir » à Dieu (*emere*) : Pâque et Alliance du Sinaï s'appellent et se complètent mutuellement. Dans la conscience des Juifs les deux notions de « rédemption » et d'« acquisition » sont même tellement voisines que l'une peut remplacer l'autre (...) »¹⁵¹.

« C'est pourquoi dans le N.T., à côté de la notion de « rédemption » exprimée par les dérivés de *lutron*, on rencontre la notion d'achat ou de rachat (...). (La rédemption eschatologique) consistera en la définitive « acquisition » que Dieu fera alors de son peuple, quand, le Fils ayant triomphé de son dernier ennemi, la mort, remettra le royaume à son Père afin que Dieu soit tout en tous (1 Co 15, 25-28). Pour saint Paul, la rédemption, selon la signification même du terme latin, qu'il n'y a pas lieu de changer, est donc à la fois « libération » et « achat », « délivrance » et « acquisition », comme le dit très exactement le terme anglais, elle est « atonement », c'est-à-dire étymologiquement « at-one-ment », réconciliation, ou mieux encore réunion de l'humanité à Dieu »¹⁵².

Les chrétiens sont achetés par le Christ non à la manière dont les esclaves des Gentils étaient fictivement achetés par quelque divinité, mais à la manière dont le peuple d'Israël avait été acheté par Dieu, moyennant une alliance scellée dans le sang, pour devenir l'exclusive et très chère possession de Dieu.

Comme Dieu sauvait et rachetait dans l'Ancien Testament, ainsi le Christ le fait-il, toutes proportions gardées, dans le Nouveau. Comme Yahvé, le Christ est proclamé Juge, Roi, Epoux, Seigneur et Pasteur. Jésus est Dieu. La libération est une notion positive qui signifie pour [105] l'homme devenir la possession de Dieu. Mais telle qu'elle fut accomplie par le Christ, notre libération

¹⁵¹ (13) Ibidem, pp. 866-867.

¹⁵² (14) Ibidem, pp. 867-868.

Lui fut *onéreuse*, et voilà l'élément nouveau insoupçonné de l'Ancien Testament : cette acquisition n'a pas été réalisée sans les travaux, ni les sueurs ni le sang du Fils de Dieu¹⁵³.

Saint Thomas rendait l'écho le plus pur de la doctrine révélée en soulignant vigoureusement l'aspect positif et terminal du mystère de la rédemption, mystère du retour des hommes à Dieu dans le Christ ressuscité, comme en présentant avec réserve la métaphore du prix que coûta ce retour. Aucune justice digne de ce nom ne peut faire du sang d'aucun homme le prix d'un échange. Seul l'amour divin miséricordieux éclaire et transfigure la notion de prix, telle qu'elle joue dans le mystère de notre retour à Dieu accompli « au prix du sang » du Verbe incarné.

¹⁵³ (15) V. D., 1958, pp. 136-146 et pp. 268-269.

OBLATION ET IMMOLATION : LE SACRIFICE

Théologie du sacrifice

Telle que la conçoit saint Thomas, la théologie du sacrifice est, de fait, éminemment positive. La notion dominante est celle d'oblation : on peut appeler sacrifice tout ce qui est ordonné à révéler Dieu¹⁵⁴, - tout ce qui est offert à Dieu pour que l'esprit de l'homme se porte à Lui peut être dit sacrifice. De là une distinction capitale, celle du sacrifice invisible, par lequel l'homme offre son esprit à Dieu, et celle du sacrifice visible, qui est le sacrement ou signe sensible sacré du sacrifice invisible¹⁵⁵. Mais si tout sacrifice est une oblation, toute oblation n'est pas un sacrifice. Il y a sacrifice visible au sens propre du terme lorsque l'oblation d'un être sensible est accompagnée d'une action qui l'atteint en lui-même : l'animal est tué ou brûlé, le pain est rompu et mangé¹⁵⁶. Seulement il importe de le bien comprendre : ce n'est pas l'oblation qui est alors au service de l'immolation, c'est, selon l'heureuse expression de Durrwell, l'immolation qui est au service de l'oblation¹⁵⁷. Il ne s'agit pas de détruire pour [106] détruire, mais d'honorer Dieu qui est le Maître et Seigneur de *la mort pour la vie* et non de la vie pour la mort. Parce qu'il est créature, l'homme doit reconnaître qu'il tient tout de Dieu comme de sa cause première, et doit tout ordonner à Dieu comme à sa fin dernière. Tel est le symbole des oblations sacrificielles. L'homme offre à Dieu en l'honneur de Dieu ce qu'il tient de Dieu pour en reconnaître le souverain domaine¹⁵⁸. Si l'holocauste est le plus parfait des sacrifices, c'est parce que,

¹⁵⁴ (1) II-II, q. 81, a. 4, ad 1m.

¹⁵⁵ (2) III, q. 22, a. 22, c.

¹⁵⁶ (3) II-II, q. 85, a. 3, ad 3m et q. 86, a. 1.

¹⁵⁷ (4) « L'étude des religions anciennes ne permet pas de considérer l'immolation comme une destruction ; elle est au service de l'oblation, constituant l'élément négatif du transfert d'une chose profane en la propriété divine » (*La résurrection de Jésus, mystère de salut*, déjà cité, p. 81).

¹⁵⁸ (5) I-II, q. 102, a. 3, c.

comme sacrifice intérieur, il n'est autre que le don total de soi-même à Dieu¹⁵⁹, ce que signifiait excellemment l'intégrale combustion de la victime sacrifiée par révérence pour la majesté divine et par amour pour sa bonté¹⁶⁰.

Le sacrifice extérieur ne prend évidemment tout son sens que par le sacrifice intérieur dont il doit être tout ensemble le signe symbolique et l'occasion, sinon l'instrument. En stricte rigueur de termes, Dieu n'a besoin ni du sang des boucs et des taureaux, ni d'aucun sacrifice visible, ni même d'aucun sacrifice invisible. En raison de sa transcendance infinie, le culte que nous Lui rendons ne Lui est en effet d'aucune utilité personnelle (*non proficimus ei*), mais ce culte bien compris doit nous donner de progresser en son amour (*proficimus in eum*), et c'est pourquoi Dieu attend ainsi de nous pour sa gloire et notre bonheur, des sacrifices visibles et invisibles¹⁶¹. Tout est à la fois pour son honneur et à notre avantage, de manière hiérarchisée. Cela vaut également du cas où nous avons à satisfaire pour le péché que nous avons commis, car la rémission de la faute ne va pas sans l'infusion de la grâce¹⁶², ni la satisfaction digne de Dieu sans la charité qui est par excellence le don de sa miséricorde, comme nous l'avons déjà dit avec insistance.

¹⁵⁹ (6) II-II, q. 186.

¹⁶⁰ (7) I-II, q. 102.

¹⁶¹ (8) CG, III, cap. 119.

¹⁶² (9) I-II, q. 113, a. 2, c.

De l'Ancien au Nouveau Testament

Les sacrifices de l'Ancien Testament avaient une utilité immédiate, celle de détourner le peuple élu de l'idolâtrie, à laquelle il était enclin ; celui-ci devait apprendre à connaître et à révéler le vrai Dieu au moyen de signes sensibles, en réalisant que le sacrifice extérieur est vain qui n'est pas l'expression de l'offrande intérieure de soi-même à Dieu. Mais tous ces sacrifices étaient, en outre, la figure du sacri-[107]-fice par excellence, source de toute justification, celui du Christ s'offrant Lui-même en croix¹⁶³. C'est à ce titre évidemment qu'ils nous intéressent au premier chef¹⁶⁴.

Saint Paul nous enseigne que « *Dieu a exposé son Fils comme un instrument d'expiation en son propre sang* » (Rm 3, 25), et nous lisons dans l'épître aux Hébreux que « *sans effusion de sang, il n'y a point de rémission* » (9, 22). Pour bien saisir la signification historique de l'effusion du sang, il importe de nous rappeler le sens biblique de l'expiation qui est aussi et d'abord un retour à Dieu.

« Pour la Bible, l'expiation consiste à effacer le péché là où il se trouve, c'est-à-dire dans le peuple d'Israël puis dans l'homme, et comme ce péché n'est pas conçu à la façon d'une simple souillure matérielle qu'il serait, partant, au pouvoir de l'homme de faire disparaître, mais qu'il s'identifie à la rébellion même d'Israël et de l'homme contre Dieu, à ce que la théologie appellera l'*aversio a Deo*, l'expiation « efface » le péché précisément en rendant à Israël la « présence » de Dieu au milieu de son peuple, en réunissant à nouveau l'homme à Dieu »¹⁶⁵.

Or, c'est sous l'angle de ce retour à Dieu que l'effusion du sang revêt une signification originale et positive dans les sacrifices de l'Ancien Testament : « A la différence des autres religions de

¹⁶³ (10) In Psalm., L, n. 8, p. 550. - Voir aussi I-II, q. 102, a. 3.

¹⁶⁴ (10 bis) Hb 10, 1-18.

¹⁶⁵ (11) LYONNET, art. cit., in Robert et Feuillet, II, p. 869.

l'ancien Orient où l'immolation de la victime occupe généralement la place centrale, en Israël le rite de l'effusion du sang constitue certainement le rite principal, réservé lors de la fête du Kippour au seul grand prêtre (...). Rien ne serait plus dangereux que de prendre pour modèle les religions païennes »¹⁶⁶. Regardons brièvement de ce point de vue les trois sacrifices principaux de l'agneau pascal, de l'alliance et de l'expiation.

¹⁶⁶ (12) Ibidem.

Le sang de la Pâque

« Dans le rite de la première Pâque, le sang de l'Agneau, dont l'Apocalypse parle à deux reprises (7, 14 et 12, 11) et que Paul évoque implicitement (1 Co 5, 7), n'a certainement pas aux yeux du narrateur biblique la fonction d'apaiser Yahvé, mais de signaler à l'ange exterminateur les maisons de ceux qui appartiennent au peuple, fils premier-né de Yahvé (...). Il s'agit d'un rite de consécration, séparant Israël du monde païen, le constituant déjà comme un peuple à part. Aussi la Bible n'hésite-t-elle pas à nommer la cérémonie de la Pâque un sacrifice (Ex 12, 27) [108] commémorant le jour où Yahvé a frappé les Egyptiens et délivré Israël d'une servitude qu'elle regardera de plus en plus comme le type même de la servitude du péché (Ex 12, 27 ; Ez 20, 5-9). Et Flavius Josèphe assure, de fait, que « *en offrant ce sacrifice les fils d'Israël purifiaient leurs maisons* » (Ant. Jud., II, 14, n. 312)¹⁶⁷.

¹⁶⁷ (13) Ibidem, p. 870.

Le sang de l'Alliance

« Plus clairement encore, si possible, apparaît la signification de l'aspersion du sang dans le sacrifice de l'alliance. Là encore, l'immolation n'est qu'un rite préparatoire accompli par des serviteurs (Ex 24, 5) ; à Moïse en personne est réservé le rite essentiel du sacrifice : l'effusion du sang sur l'autel, puis, quand l'assemblée s'est engagée pour sa part à observer les clauses de l'alliance, l'aspersion du sang sur le peuple. Comme dans les pactes d'amitié, le sang qu'échangent les contractants « produit la communauté psychique des deux parties », dans le sacrifice de l'alliance conclue au nom de Yahvé par Moïse, « le sang qui est l'âme est répandu sur l'autel qui représente Yahvé et sur le peuple, c'est-à-dire sur les deux contractants ; par le contact avec une seule et même âme ils deviennent une seule âme » (P. Van Imschoot). Or c'est à ce sacrifice que le Christ se réfère explicitement, la seule fois où dans les Synoptiques il parle de son sang, lors de l'institution eucharistique : « *Ceci est le sang de la nouvelle alliance* » (Mc 14, 24 ; Mt 26, 28) ou bien « *cette coupe est la nouvelle alliance dans mon sang* » (Lc 22, 20 ; 1 Co 11, 25). En conséquence, il faut y rattacher aussi, du moins partiellement, toutes les allusions au sang eucharistique de Jésus (Jn 6 ; 1 Co 10, 16) et plus encore les passages où l'on affirme que le nouvel Israël est devenu le peuple de Dieu par le sang du Christ (Ac 20, 28 ; Ap 5, 9) »¹⁶⁸.

¹⁶⁸ (14) Art. cit., in Robert et Feuillet, II, pp. 870-871. - Pour Ac 20, 28 et Ap 5, 9, voir V.D., 1958, pp. 264-265.

Le sang de l'expiation

« Saint Paul, au moins une fois (Rm 3, 25) parle du sang du Christ en connexion avec le sacrifice d'expiation. De fait, le sang jouait un rôle non moins important que dans le sacrifice de l'alliance »¹⁶⁹. La septuple aspersion du sang sur le propitiatoire en constituait certainement le rite principal. C'est même à la seule fin de l'accomplir que le grand-prêtre pouvait pénétrer une fois par an dans le Saint des Saints, au-delà du voile. Le but de l'aspersion est une purification, une sanctification. « Le sens est clair : il s'agit encore essentiellement d'un rite de consécration (...). La Bible [109] nous apprend encore que, si les Hébreux attribuent au sang ce rôle de purification et de consécration, c'est en vertu de la vie qui est en lui » (Lv 17, 11) (...). Porteur de vie, identifié à la vie, réalité essentiellement divine pour la Bible, le sang est éminemment apte à consacrer à Dieu, c'est-à-dire à purifier »¹⁷⁰.

Le P. Lyonnet remarque ici que l'interprétation du sacrifice d'expiation dans le sens de la substitution pénale (immolation de la victime à la place du pécheur qui a mérité la mort) est une conception qui « paraît s'être vulgarisée parmi les exégètes à partir de la Réforme en fonction d'une théologie particulière (...). Mais rien dans le rituel biblique, qu'il s'agisse du Lévitique ou d'Ezéchiel, ne suggère une telle idée »¹⁷¹.

¹⁶⁹ (15) Art. cit., in Robert et Feuillet, II, p. 871.

¹⁷⁰ (16) Ibidem, pp. 871-872.

¹⁷¹ (17) Cette théologie particulière qui s'est développée sous le signe de la justice vindicative est aux antipodes de la pensée de saint THOMAS en ce qui concerne le Christ rédempteur Lui-même. Mais il est objectif de rappeler que, sans la donner du tout comme exclusive (se reporter au contexte), saint THOMAS n'excluait pas l'interprétation de la substitution pénale pour certains sacrifices de l'ancienne loi : « Par la mise à mort des animaux, écrit-il, est également signifiée la destruction des péchés. Les hommes étant dignes d'être tués pour leurs péchés, c'est comme si ces animaux eussent été tués à leur place, en vue de signifier l'expiation des péchés » (I-II, q. 102, a. 3, ad 5m). C'est pour des raisons d'ordre historique que le P. Lyonnet écarte cette interprétation. Voir PRAT, *Théologie de saint Paul*, II, pp. 234-235.

« La victime du sacrifice est toujours considérée comme « très sainte », aussi bien dans le cas du sacrifice pour le péché (Lv 6, 18.22 ; cf. 10, 17) que dans le sacrifice de réparation ou *'asham* (Lv 7, 6) : c'est pourquoi on ne doit la manger ou la brûler que dans un lieu « pur » (Lv 4, 12 ; 6, 19 ; de même Ez 42, 13) : pratiquement elle est traitée avec un respect qui fait songer à celui dont nous entourons les espèces eucharistiques (cf. Lv 6, 20-21) »¹⁷². - « La victime dont le sang est répandu est dite « pour Yahvé » (Lv 16, 8-9) ; (elle) est immolée, « sacrifiée », c'est-à-dire selon la conception biblique du sacrifice qu'elle « passe à Yahvé »¹⁷³.

Il en va tout autrement du bouc émissaire qui, portant, lui, les péchés, est censé être impur et contaminer tous ceux qui l'approchent : aussi n'est-il pas immolé mais chassé au désert, habitacle des démons. Son sang n'est pas répandu. Il n'y a pas là de sacrifice. « Si évocatrice fût-elle pour des imaginations simples, cette « vieille coutume populaire » constitue un rite entièrement hétérogène et que tout concourait à dissocier des autres sacrifices, en particulier des sacrifices pour le péché »¹⁷⁴.

¹⁷² (18) Art. cit., in Robert et Feuillet, II, p. 873.

¹⁷³ (19) Ibidem, p. 874. - Voir le beau récit de FLAVIUS-JOSÉPHE à propos du sacrifice d'Abraham, dans l'article du P. LYONNET, déjà cité, in *Lumière et Vie*, p. 51, note 49.

¹⁷⁴ (20) Art. cit., in Robert et Feuillet, II, p. 873. - Voir dans ce sens l'article très documenté du P. SABOURIN, *Le bouc émissaire, figure du Christ ?* in *Sciences Ecclésiastiques*, Montréal, 1959 (XI), pp. 45-79. L'auteur conclut : « Deux tentatives principales ont été mises en œuvre pour faire du bouc émissaire une figure du Christ. La première a connu des partisans chez les auteurs anciens (...), mais c'était au détriment du contexte biblique, car cette interprétation (...) négligeait forcément des données comme l'envoi à Azazel, la transmission des péchés, le vrai sens, enfin, original du bouc émissaire. La seconde tentative, apparue à l'époque de la Réforme, s'attache davantage au contexte biblique, mais doit, d'autre part, s'accommoder d'une formulation plus que suspecte du mystère de notre rédemption. Ces deux cas de déviation, d'importance inégale, nous font toucher du doigt la nécessité d'une collaboration toujours alerte de la théologie et de l'exégèse » (p. 79). Le P. SABOURIN nous met en garde contre les liturgistes (il en cite six, p. 75, note 125) qui interprètent à tort l'imposition des mains sur les oblats, par le prêtre, à l'*Hanc igitur*, en fonction du rite du bouc émissaire : « A ce moment de la messe, écrit Beaubien,

[110]

Somme toute il n'y a pas de différence essentielle entre le sacrifice d'expiation et le sacrifice de l'alliance. De part et d'autre, le sang est essentiellement ordonné soit à établir, soit à rétablir l'union du peuple élu avec Dieu, selon qu'il s'agit de l'alliance ou de l'expiation. Apaiser Dieu, c'est en même temps réconcilier l'homme à Dieu, l'unir de nouveau à Dieu¹⁷⁵. On fausserait le symbolisme de l'effusion du sang dans l'Ancien Testament si l'on perdait de vue qu'il est avant tout positif, sous le signe de l'union à Dieu dans l'amour.

rappelons-nous que nous déposons nos offenses sur la Victime sacrée qui a bien voulu en accepter le poids et la responsabilité » (cité, p. 75). Mais en réalité, comme l'explique fort bien Dom Schuster, « il s'agit d'une offrande préalable et d'une sanctification des oblations destinées au sacrifice ; et comme dans l'antiquité toute prière ou bénédiction *super hominem* (sur l'homme) était accompagnée de l'imposition des mains par le prêtre, ainsi en était-il pour l'*oratio super oblata* (la prière sur les oblations) » (*Liber sacramentorum*, II, p. 82, cité p. 76, note 131).

¹⁷⁵ (20 bis) Voir art. cit., in Robert et Feuillet, notamment p. 896 et p. 897.

Le Sacrifice par excellence.

« *Après avoir, à plusieurs reprises et sous diverses formes, parlé jadis à nos Pères par les Prophètes, Dieu vient de nous parler par son Fils...* » (Hb 1, 1). Or, plus une parole est parfaite, plus elle est élevée, simple et brève. La parole du Seigneur revêtu de notre chair doit être d'une plus grande efficacité et simplicité que les paroles qu'Il a prononcées par les Prophètes. De fait, la parole évangélique résume toutes les paroles de la Loi. Tous les préceptes de la loi morale, elle les renferme dans les deux commandements de l'amour auxquels se rattachent la Loi et les Prophètes (Mt 22, 40). Tous les sacrifices de l'Ancienne Loi, offerts en figure, elle les comprend en un seul et vrai sacrifice, celui du Christ qui s'est offert Lui-même en hostie pour notre salut (Ep 5, 2)¹⁷⁶.

De tous les dons que Dieu fit au genre humain ruiné par le péché, le principal est son propre Fils. Aussi le plus auguste des sacrifices est-il celui où le Christ s'est offert Lui-même en hostie d'agréable odeur. Tous les sacrifices de l'Ancienne Loi étaient offerts en vue [111] de figurer ce sacrifice parfait et singulier. Tous les éléments figuratifs des sacrifices de l'Ancienne Loi sont à interpréter en fonction du vrai sacrifice, celui du Christ¹⁷⁷.

« *Si du sang des boucs, des taureaux et de la cendre de génisse, dont on asperge ceux qui sont souillés, les sanctifient en purifiant leur chair, à combien plus forte raison, dit l'Écriture, le sang du Christ qui, par l'Esprit-Saint s'est offert lui-même, immaculé, à Dieu, purifiera-t-il notre conscience des œuvres de mort pour que nous servions le Dieu vivant* » (Hb 9, 13). C'est bien par son propre sang que le Fils de Dieu a réalisé l'éternelle rédemption de nos âmes et de nos corps, et saint Thomas remarque ici que l'Apôtre explique et justifie d'un triple point de vue l'efficacité du sang du

¹⁷⁶ (21) In Rom., IX, lect. 5, n. 803-804. - Voir III, q. 48, a. 3 et q. 47, a. 2.

¹⁷⁷ (22) I-II, q. 102, a. 3. - Voir III, q. 48, a. 3, c.

Christ. Il faut, en effet, considérer qui a versé ce sang, pourquoi et comment.

* La personne à laquelle ce sang appartient, c'est le Fils de Dieu Lui-même. D'où il appert que son sang purifie : « *Il sauvera lui-même son peuple de ses péchés* » (Mt 1, 21).

* La cause pour laquelle le Christ a répandu son sang est à rechercher en l'Esprit-Saint qui poussa le Christ à nous racheter pour l'amour de Dieu et du prochain : « *Il viendra comme un torrent violent, poussé par l'Esprit du Seigneur* » (Is 59, 19). - Or, l'Esprit purifie : « *Quand le Seigneur aura lavé les souillures des filles de Sion et purifié Jérusalem du sang répandu, quand il aura fait cela dans l'esprit du jugement et de l'ardeur...* » (Is 4, 4). - Aussi l'Apôtre dit-il : « *Il s'est offert lui-même par l'Esprit-Saint* » (Hb 9, 14). - « *Le Christ nous a aimés et s'est livré lui-même pour nous à Dieu en oblation et en hostie d'agréable odeur* » (Ep 5, 2).

* La condition du Christ est d'être immaculé (...) : « *Qui sera purifié par celui qui n'est pas pur ?* » (Si 34, 4) »¹⁷⁸.

Le Christ est à la fois le Souverain Prêtre et l'Hostie de son sacrifice, parce qu'Il s'est offert Lui-même¹⁷⁹.

¹⁷⁸ (22 bis) In Heb., IX, lect. 3, n. 442 et 444.

¹⁷⁹ (23) III, q. 22, a. 1 et a. 2. - « La passion du Christ fut l'oblation d'un sacrifice pour autant que le Christ supporta la mort, par amour, de sa propre volonté : mais pour autant qu'il eut à souffrir de ses persécuteurs, sa mort ne fut pas un sacrifice, mais le plus grave des péchés » (III, q. 47, a. 4, ad 2m). - « La passion du Christ fut une très mauvaise action de la part de ceux qui le tuèrent, mais elle fut un sacrifice de la part de Celui qui la souffrit par amour. C'est le Christ qui offrit ce sacrifice, non pas ses bourreaux » (III, q. 48, a. 3, ad 3m). - « La charité du Christ douloureux l'emporta sur la malice de ceux qui le crucifièrent » (ibidem, art. 2, ad 2m). - Voir encore III, q. 49, a. 4, ad 3m.

Le Christ ne s'est pas suicidé, ce sont les Juifs qui l'ont tué, et pourtant le Christ est mort volontairement. Comment cela ? Le voici : Les Juifs ont été coupables de cet homicide (qui était un déicide), car ils ont fait le nécessaire pour tuer le Sauveur. Mais il était au pouvoir de Celui-ci de résister à son gré, ce qu'Il n'a pourtant pas voulu faire. Aussi le Christ est-Il mort volontairement, bien que les Juifs l'aient tué (Comp. th., cap. 230, n. 485).

[112]

L'immolation du Crucifié est tout ensemble, de manière suréminente, l'holocauste de l'expiation et le sacrifice de l'Alliance¹⁸⁰. Tel fut le sacrifice du Grand Prêtre selon l'ordre de Melchisédech¹⁸¹, le sacrifice de l'Agneau de Dieu¹⁸².

¹⁸⁰ (24) III, q. 22, a. 2 et a. 3.

¹⁸¹ (25) Ibidem, a. 3, ad 3m et a. 6. - Le sacerdoce lévitique figurait le sacerdoce du Christ sous l'angle de l'oblation dans l'effusion du sang, tandis que le sacerdoce de Melchisédech le figurait à deux autres titres : ce sacerdoce était supérieur au sacerdoce lévitique (Abraham paya la dîme à Melchisédech) et Melchisédech offrit le pain et le vin. Or, le pain et le vin signifient l'unité de l'Eglise qui est le fruit du sacerdoce du Christ et c'est sous les apparences du pain et du vin que le sacrifice du Christ est communiqué aux fidèles.

¹⁸² (25 bis) Voir BOISMARD, *Le Christ Agneau, Rédempteur des hommes*, in *Lumière et Vie*, déjà cité, pp. 91-104.

Voici l'Agneau de Dieu

La raison historique du repas pascal était la commémoration de la libération de la servitude des Egyptiens. La raison prophétique en était la préfiguration de l'immolation du Christ¹⁸³.

Tous les jours deux agneaux étaient immolés au Temple, l'un le matin, l'autre le soir. Le sacrifice des agneaux ne changeait pas ; il était le plus important et dominait tous les autres. C'était une figure du sacrifice par excellence, celui du Christ.

« Le Christ est dit l'Agneau de Dieu, à cause de ses deux natures, la nature humaine et la nature divine. C'est en vertu de sa nature divine que son sacrifice a valeur d'expiation et de satisfaction, pour autant que Dieu dans le Christ se réconciliait le monde (2 Co 5, 19), mais si le Christ peut s'offrir en victime, c'est au titre de sa nature humaine.

« Le Christ est dit l'Agneau de Dieu, comme l'Agneau offert par Dieu, à savoir par le Christ lui-même qui est Dieu. - Il est encore dit l'Agneau de Dieu, comme l'Agneau de Dieu le Père, parce que c'est le Père qui lui a donné de pouvoir s'offrir ainsi en victime pour les péchés du monde. Lorsqu'Isaac demanda à Abraham : *où donc est la victime de l'holocauste ?* celui-ci lui répondit : *Dieu pourvoira lui-même à la victime de l'holocauste qui doit lui être offert* (Gn 20, 7). - « *Dieu n'a pas épargné son propre Fils, mais il l'a livré pour nous tous* » (Rm 8, 32).

« Le Christ est un Agneau, d'abord à cause de sa pureté. « *L'agneau sera âgé d'un an* » (Ex 12, 5). - « *Vous n'avez pas été rachetés par de l'or ni par de l'argent corruptibles* » (1 P 1, 18). Deuxièmement, à cause de sa douceur : « *Il s'est tu comme un agneau devant celui qui le tond* » (Is 53, 7). – Troisièmement, à cause des biens qu'il nous procure. Le vêtement d'abord : « *Les agneaux te procurent le vêtement* » (Pr 27, 26). L'épître aux

¹⁸³ (26) I-II, q. 102, a. 5, ad 2m. - Voir in 1 Cor., V, lect. 2 n. 246.

Romains le dit : « *Revêtez le Seigneur Jésus-Christ* » (13, 14). - Puis la nourriture : « *Le pain que je donne, c'est ma chair pour la vie du monde* » (Jn 6, 52),

« Cet Agneau « ôte le péché du monde » c'est-à-dire le fait disparaître. Sous la Loi, le sang des taureaux, des boucs et des agneaux y était impuissant (Hb 10, 4), [113] mais l'Agneau de Dieu « *enlève toute iniquité* » (Os 14, 3). « *Il a porté lui-même nos fautes sur son corps* » (1 P 2, 24). « *C'était nos souffrances qu'il portait et nos douleurs dont il était accablé* » (Is 53, 4).

« Selon la Glose, l'auteur dit *le péché* et non *les péchés*, pour montrer clairement que le Sauveur ôte bien tout genre de péché : « *Il est lui-même victime de propitiation pour nos péchés* » (1 Jn 2, 2) »¹⁸⁴.

L'Agneau de Dieu est l'une des figures qui dominent l'Apocalypse de saint Jean l'Évangéliste. Faut-il s'en étonner ? Le sacrifice du Christ n'a connu qu'une oblation, sanglante, celle de la croix, mais sa consommation demeure pour l'éternité. Si les saints du ciel n'ont plus rien à expier, du moins ont-ils besoin d'être éternellement comblés par Celui dont dépendent leur joie et leur gloire¹⁸⁵.

Quelques textes de l'Apocalypse relatifs à l'Agneau de Dieu couronneront notre méditation sur le sacrifice de notre Rédempteur.

L'Agneau immolé, l'Agneau ressuscité est le grand Vainqueur.
« *Alors j'aperçus qu'au milieu du trône et des quatre animaux et au milieu des vieillards un Agneau était debout ; il semblait avoir été immolé ; il avait sept cornes et sept yeux, qui sont les Sept Esprits de Dieu envoyés par toute la terre. Il vint, et reçut le livre de la main droite de Celui qui siège sur le trône. Et lorsqu'il eut ouvert le livre, les quatre animaux et les vingt-quatre vieillards se*

¹⁸⁴ (27) In Io., I, lect. 14, n. 257-259.

¹⁸⁵ (28) III, q. 22, a. 5.

prosternèrent devant l'Agneau, tenant chacun une harpe et des coupes d'or pleines de parfums, qui sont les prières des saints. Et ils chantaient un cantique nouveau, disant : « Tu es digne de recevoir le livre et d'en ouvrir les sceaux ; car tu as été immolé, et tu as racheté pour Dieu, par ton sang, des hommes de toute race, langue, peuple et nation ; et tu les as faits rois et prêtres, et ils règneront sur la terre » (Ap 5, 6-10).

Il n'est pas de colère plus terrible que celle de l'Agneau à l'encontre de ceux qui auront méprisé son trop grand amour.

« Et les rois de la terre, et les hauts personnages, et les grands capitaines, et les gens enrichis, et les gens influents, et tous enfin, esclaves ou libres, ils allèrent se terrer dans les cavernes et parmi les rochers des montagnes, et ils disaient aux montagnes et aux rochers : « Croulez sur nous et dérobez-nous à la face de Celui qui est sur le trône et à la colère de l'Agneau ; car il est arrivé, le grand jour de sa colère, et qui donc peut tenir ? » (Ap 6, 15-17).

C'est par le sang de l'Agneau qu'auront été sauvés tous ceux qui seront sauvés, notamment les martyrs.

« Ces gens vêtus de robe blanche (...), ce sont ceux qui viennent de la grande tribulation ; ils ont lavé leurs robes et les ont blanchies dans le sang de l'Agneau. [114] C'est pourquoi ils sont devant le trône de Dieu et le servent nuit et jour dans son temple. Et celui qui est assis sur le trône les abritera sous sa tente ; ils n'auront plus faim, ils n'auront plus soif ; l'ardeur du soleil ne les accablera plus, ni aucune chaleur brûlante : parce que l'Agneau qui est au milieu du trône sera le pasteur et les conduira aux sources des eaux de la vie, et Dieu essuiera toute larme de leurs yeux » (Ap 7, 13-17).

La gloire du Corps mystique est une : celle du Chef rejaillit sur les membres, et celle des membres sur le Chef qui est tout en tous.

« Alors j'entendis comme la voix d'une foule immense, comme le mugissement des grandes eaux, comme le grondement de violents orages ; on clamait : Alléluia, car il règne, le Seigneur notre Dieu, le Tout-puissant ! Réjouissons-nous, tressaillons d'allégresse et rendons-lui gloire ; car voici les noces de l'Agneau, et son épouse s'est faite belle : on lui a donné de se revêtir de lin d'une blancheur éclatante. Ce fin lin, ce sont les vertus des saints. Et l'ange me dit : « Ecris : Heureux ceux qui sont invités au festin des noces de l'Agneau » (Ap 19, 6-9).

« Viens que je te montre l'Epouse de l'Agneau. Il me transporta donc en esprit sur une grande et haute montagne, et il me montra la cité sainte, Jérusalem, qui descendait du ciel, de chez Dieu, avec en elle la gloire de Dieu » (Ap 21, 9-10).

« De temple, je n'en vis point en la cité ; c'est que le Seigneur Dieu Tout-puissant en est le temple, ainsi que l'Agneau. Elle peut se passer de l'éclat du soleil et de celui de la lune, car la gloire de Dieu l'illumine et l'Agneau est son flambeau » (Ap 21, 22-23).

CONCLUSION : **DANS L'AMOUR DE DIEU ET** **LA PATIENCE DU CHRIST¹⁸⁶**

[115]

Le Christ est le soleil de justice (Ml 4, 2), l'auteur et le consommateur de notre foi (Hb 12, 2). Mais il est nécessaire à notre salut que le mérite de sa passion et de sa mort nous soit communiqué. Qui ne renaît pas en Lui ne sera jamais justifié. Nul n'est juste que dans la mesure où il participe aux mérites de la passion du Sauveur¹⁸⁷.

« *Dieu était dans le Christ se réconciliant le monde* » (2 Co 5, 19). « *Nous vous en supplions au nom du Christ, c'est-à-dire pour l'amour du Christ, écrit saint Thomas, laissez-vous réconcilier avec Dieu* » [2 Co 5, 20]. - Mais si Dieu nous a déjà réconciliés avec lui, qu'avons-nous besoin de le faire encore ? C'est chose faite. - Oui, Dieu est bien le promoteur de la réconciliation, mais pour en être les

¹⁸⁶ (1) « *Que le Seigneur dirige vos cœurs dans l'amour de Dieu et la patience du Christ* » (2 Th 3, 5).

¹⁸⁷ (2) Concile de Trente (D 792a, 794, 795, 800) [DS 1520, 1522, 1523, 1530].

La justification est le passage de l'état de péché originel à l'état d'adoption d'enfants de Dieu, par la réception du baptême. Le baptême d'eau peut être suppléé par le baptême de désir, c'est-à-dire par le vœu du baptême, explicite ou implicite. Les sept sacrements tirent leur efficacité du Verbe incarné (III, q. 60, prologus) et sont par excellence, chacun à leur manière, les signes sensibles et les instruments de la grâce rédemptrice. Le sacrement des sacrements est celui de l'Eucharistie, sacrifice et sacrement, dont la grâce propre est la charité théologale. L'extrême-onction est comme un autre baptême pour autant que, de soi, elle dispose l'âme du fidèle à entrer sans retard dans la joie de Dieu, dès l'instant de la mort (CG IV, 73).

Outre les sacrements, nous avons aussi les indulgences.

bénéficiaires, nous devons y mettre du nôtre, nous devons mériter¹⁸⁸. Notre salut est personnel.

Par la coopération de la foi et des œuvres (Jc 2, 22), les justes croissent en perfection et sont justifiés toujours davantage. L'Eglise demande cet accroissement de justice lorsqu'elle fait cette prière :

« *Donnez-nous, Seigneur, d'augmenter notre foi, notre espérance et [116] notre charité* »¹⁸⁹. C'est que l'exercice des trois vertus théologales nous donne de communier aux richesses de la rédemption, dans le regret de nos fautes, l'abandon filial à la Providence et la confiance en sa miséricorde, sous le signe de l'amour.

Ce serait une illusion coupable que de négliger les œuvres de satisfaction pour nos péchés, telles que jeûnes, aumônes, prières, pratique de la miséricorde¹⁹⁰, mais « le plus grand témoignage de l'amour en matière de satisfaction, c'est encore d'accepter patiemment les épreuves et maux de cette vie en union avec Jésus-Christ »¹⁹¹. Ce qui compte pour satisfaire et pour se purifier, c'est que ces œuvres de réparation et cette patience dans les épreuves soient le fruit d'un amour sincère témoignant ainsi sa bonne volonté. « *Avant toutes choses, ayez un ardent amour les uns pour les autres, car l'amour couvre une multitude de péchés* » (1 P 4, 8). « *Portez les fardeaux les uns des autres et vous accomplirez ainsi la loi du Christ* » (Ga 6, 2).

¹⁸⁸ (3) In II Cor., V, lect. 5, n. 200.

¹⁸⁹ (4) Oraison du XIII^e dimanche après la Pentecôte (Concile de Trente, D 803 [DS 1535]).

¹⁹⁰ (5) Ibidem, D 807 et 913 [DS 1543 et 1703].

¹⁹¹ (6) Ibidem, D 906 [DS 1693]. Voir *Imitation de Jésus-Christ*, livre III, chap. 18-20. - Ce serait une erreur de croire que la pénitence sacramentelle donnée par le confesseur remet *toujours* toute la peine temporelle due aux péchés (D 807 et 904) [DS 1543 et 1689].

Plus l'amour est pur et généreux, moins il pense à son propre mérite, et plus il met directement sa confiance en la miséricorde infinie, source de tous les dons et de tous les pardons¹⁹². Plus l'amour croît ainsi en confiance, moins la peine est nécessaire à la satisfaction.

*« Dites bien, ma Mère, que, si j'avais commis tous les crimes possibles, j'aurais toujours la même confiance, je sentirais que cette multitude d'offenses serait comme une goutte d'eau jetée dans un brasier ardent. Vous raconterez ensuite l'histoire de la pécheresse convertie, qui est morte d'amour. Les âmes comprendront tout de suite, cet exemple les encouragera »*¹⁹³.

¹⁹² (7) Saint THOMAS le note avec finesse et nuance, c'est aussi par justice que Dieu est disposé à remettre les péchés : « La rémission des péchés s'appelle commisération (*miseratio*), quant à son principe, pour autant qu'elle est l'œuvre de la miséricorde divine, bien qu'il y ait aussi place pour quelque justice dans la rémission des péchés, parce que toutes les voies du Seigneur sont miséricorde et fidélité (Ps 24, 10), - ce qui vaut principalement de Dieu, pour autant qu'en remettant les péchés Il fait ce qui convient à Dieu (*in quantum remittendo peccata facit quod Deum decet*) : « Lorsque tu pardonnes aux pécheurs, tu es juste, cela te convient » (saint Anselme). - « Délivre-moi dans ta justice » (Ps 30, 1) » (*De Veritate*, q. 28, a. 1, ad 8m).

« J'espère autant de la justice du bon Dieu que de sa miséricorde, écrit dans le même sens sainte THÉRÈSE de l'ENFANT-JÉSUS. C'est parce qu'Il est juste qu'Il est compatissant et rempli de douceur, lent à punir et abondant en miséricorde... (Ps 102, 8) » (*Lettres*, éd. Carmel de Lisieux, 1948, au R. P. ROULLAND, 9 mai 1897, p. 392 [*Lettre 226 : Œuvres complètes*, Cerf, 1992, p. 588]).

[Rappelons encore la réponse donnée à sœur Fébronie par sainte THÉRÈSE de l'ENFANT-JÉSUS et rapporté par sœur Marie des Anges : « Un jour sœur Thérèse et ma sœur Fébronie avaient ensemble une conversation spirituelle où cette vénérée sœur, un peu craintive, défendait à outrance les droits de la justice divine, et sœur Thérèse ceux de la miséricorde infinie. Mais sœur Thérèse, voyant qu'elle ne gagnait rien et restait toujours dans son sentiment, finit par lui dire sérieusement, et nous dirons presque divinement : « **Ma sœur, vous voulez de la justice de Dieu, vous aurez de la justice de Dieu. L'âme reçoit exactement ce qu'elle attend de Dieu** » (*Déposition au Procès apostolique de 1915*, note préparatoire : cité par BERNARD BRO, *Thérèse de Lisieux, sa famille, son Dieu, son message*, Fayard, 1996, p. 127].

¹⁹³ (8) Sainte THÉRÈSE de l'ENFANT-JÉSUS, *Novissima Verba*, 11 juillet [*Carnet jaune*, 11 juillet 1897, n. 6 : *Œuvres complètes*, Cerf, 1992, p. 1037]. - Cette pécheresse monta tout droit au ciel.

Le salut, personnel et méritoire, n'est pas seulement de caractère privé, il est aussi indissolublement de type communautaire. Pas d'indi-[117]-vidualisme au sein du Corps du Christ. Nul ne mérite ni se sauve sans concourir au salut de ses frères. Plus une âme est sainte, plus ses souffrances sont non seulement purificatrices mais encore rédemptrices. Deux dons nous ont été faits : non seulement celui de croire au Christ, mais encore celui de souffrir en union avec Lui pour le salut du monde (Ph 1, 29).

« *Je me réjouis dans les souffrances que j'endure pour Vous, écrivait saint Paul aux Colossiens, et j'accomplis en ma chair ce qui manque aux souffrances du Christ pour son corps qui est l'Eglise* » (1, 24). Il ne faut pas conclure de là à l'insuffisance objective de la satisfaction du Sauveur, car le sang du Christ suffirait au rachat de nombreux mondes. En vérité, le Christ est un seul Corps mystique dont il est la Tête et dont nous sommes les membres, et dans la sagesse de son vouloir Dieu ordonne les mérites et les souffrances de tous et de chacun, de la Tête et des membres. Les mérites du Christ sont infinis, chacun des membres a le degré de mérite correspondant à sa vocation d'enfant de Dieu. Il ne manque rien aux souffrances du Christ, mais Paul doit, par amour et dans sa chair, porter une part de souffrance personnelle, communiant ainsi aux mérites du Rédempteur pour l'édification du Corps mystique. Le Christ doit souffrir en son membre Paul comme en chacun de ses membres. Tous les saints ont souffert, souffrent et souffriront ainsi pour l'Eglise jusqu'à la fin des temps »¹⁹⁴ (9).

« *Je n'aurais jamais cru qu'il fût possible de tant souffrir ! Jamais ! Jamais !* a dit sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, *je ne puis*

¹⁹⁴ (9) In Col., I, lect. 6, n. 61.

m'expliquer cela que par les désirs ardents que j'ai eus de sauver des âmes »¹⁹⁵.

*

La spiritualité de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus est dans l'axe de la dogmatique de saint Thomas d'Aquin.

« Je comprends (...) que toutes les âmes ne peuvent pas se ressembler, il faut qu'il y en ait de différentes familles, afin d'honorer spécialement chacune des perfections du Bon Dieu. A moi Il a donné sa Miséricorde infinie et c'est à travers elle que je contemple et adore les autres perfections Divines !... Alors toutes m'apparaissent rayonnantes d'amour, la Justice même (et peut-être encore plus que toute autre) me semble revêtue d'amour... »¹⁹⁶.

*« Cette année, le 9 juin fête de la Sainte Trinité, j'ai reçu la grâce de comprendre plus que jamais combien Jésus désire être aimé. Je pensais aux âmes qui s'offrent comme victimes à la Justice de Dieu afin de détourner et d'attirer sur elles les châtiments réservés aux coupables, cette offrande me semblait grande et [118] généreuse, mais j'étais loin de me sentir portée à la faire¹⁹⁷. « O mon Dieu ! m'écriai-je au fond de mon cœur, n'y aura-t-il que votre Justice qui recevra des âmes s'immolant en victimes ?... Votre **Amour Miséricordieux** n'en a-t-il pas besoin lui aussi ?... De toutes parts il est méconnu, rejeté ; les cœurs auxquels vous désirez*

¹⁹⁵ (10) *Novissima Verba*, 30 septembre 1897, jour de sa mort [*Carnet jaune*, 30 septembre 1897 : *Œuvres complètes*, Cerf, 1992, p. 1144].

¹⁹⁶ (11) *Manuscrits Autobiographiques*, A, folio 83 v° [*Œuvres complètes*, Cerf, 1992, p. 211].

¹⁹⁷ (12) On ne s'offrirait ainsi en victime que par amour, aussi bien ne serait-on pas alors, à proprement parler, victime de la justice, mais victime d'une justice d'amour. Sainte THÉRÈSE l'a bien compris et rejoint magnifiquement l'intuition la plus profonde de saint THOMAS d'AQUIN en manière de rédemption.

le prodiguer se tournent vers les créatures, leur demandant le bonheur avec leur misérable affection, au lieu de se jeter dans vos bras et d'accepter votre **Amour** infini... O mon Dieu ! votre Amour méprisé va-t-il rester en votre Cœur ? Il me semble que si vous trouviez des âmes s'offrant en Victimes d'holocauste à votre Amour, vous les consumeriez rapidement, il me semble que vous seriez heureux de ne point comprimer les flots d'infinies tendresses qui sont en vous (...)

« ... Il me semble que l'**Amour** me pénètre et m'entourne, il me semble qu'à chaque instant cet **Amour Miséricordieux** me renouvelle, purifie mon âme et n'y laisse aucune trace de péché ; aussi, je ne puis craindre le purgatoire... Je sais que par moi-même je ne mériterais pas même d'entrer dans ce lieu d'expiation, puisque les âmes saintes peuvent seules y avoir accès, mais je sais aussi que le Feu de l'Amour est plus sanctifiant que celui du purgatoire, je sais aussi que Jésus ne peut désirer pour nous de souffrances inutiles et qu'Il ne m'inspirerait pas les désirs que je ressens, s'Il ne voulait les combler... »¹⁹⁸.

« Afin de vivre dans un acte de parfait Amour, **JE M'OFFRE COMME VICTIME D'HOLOCAUSTE A VOTRE AMOUR MISERICORDIEUX**, vous suppliant de me consumer sans cesse, laissant déborder en mon âme, les flots de **Tendresse Infinie** qui sont renfermés en vous et qu'ainsi je devienne **Martyre** de votre **Amour**, ô mon Dieu !... Que ce **Martyre**, après m'avoir préparée à paraître devant vous, me fasse enfin mourir et que mon âme s'élançe sans retard dans l'éternel embrassement de Votre **Miséricordieux Amour**... »¹⁹⁹.

¹⁹⁸ (13) Op. cit., A, folio 84 r° et v° [*Œuvres complètes*, Cerf, 1992, pp. 212-213].

¹⁹⁹ (14) Ibidem, pièces jointes, Acte d'offrande à l'Amour miséricordieux [*« Offrande de moi-même comme Victime d'Holocauste à l'Amour Miséricordieux du Bon Dieu »*, 9 juin 1895 : *Œuvres complètes*, Cerf, 1992, p. 964].

BIBLIOGRAPHIE

[119]

Parmi les ouvrages et articles déjà cités nous recommandons tout particulièrement la réédition de RICHARD par VILLEPELET (signalée p. 13, note 2). Elle comprend une bonne bibliographie (pp. V-VII et passim dans l'ouvrage).

Dans la présente collection « Je sais-Je crois » :

- PETIT, *Le problème du Mal*.
- MICHEL, *La faute et le pardon*.

Voir en outre :

- Pie XII, Encyclique *Mystici Corporis Christi* (Du Corps mystique du Christ), 29 juin 1943, éd. Bonne Presse, p. 63. - sur l'Eglise et sa mission rédemptrice.
- Charles JOURNET, *La volonté divine salvifique sur les petits enfants*, Desclée de Brouwer, Paris, 1958, p. 195.
- Charles JOURNET, *La Messe, présence du sacrifice de la Croix*, Desclée de Brouwer, Paris, 2^e éd., 1958, p. 382.
- Clément DILLENCHNEIDER, *Marie dans l'économie de la création renouvelée*, Alsatia, Paris, 1957, p. 359.

Pour la bibliographie et les photographies du Saint Suaire de Turin : Librairie du Carmel, 27, rue Madame, Paris (VI^e).

Feuillets 231-237

Introduction	25
Chapitre I	
Miroirs déformants	31
Substitution pénale	35
Courroux du Père	41
Peines infernales ?	48
Réactions	57
Chapitre II	
Le dessein de l'Incarnation rédemptrice	61
Le péché originel	61
L'Incarnation et la Croix	71
Un secret d'amour	74
Dieu est apparu comme un homme	76
Dieu fait homme, rédempteur	79
Le Fils de Dieu, rédempteur	82
Le Christ en croix	84
Victoire sur le péché et sur le démon	85
La Résurrection et l'Ascension	87
La Résurrection	87
L'Ascension	91

Feuillets 238-244

Chapitre III

La satisfaction vicairie : primat de la miséricorde	3
Le Magistère de l’Eglise	4
Justice vindicative ? – Non	8
Quelques notions fondamentales	13
Péché et réparation	13
Pas d’anthropomorphisme	17
Satisfaction vicairie	20
Le Christ Jésus victime d’amour	23
En union avec son Père	23
Par obéissance	26
Obéissance d’amour	28
En toute liberté	30
Levez-vous et partons d’ici	32

Chapitre IV

La satisfaction vicairie : justice et miséricorde	34
Le Christ Jésus propitiation pour nos péchés	34
Le nœud du mystère	34
Dieu pouvait sans injustice remettre toute satisfaction	36
L’injustice réparée dans la justice	37
Mystère de justice en rigueur de terme ?	38
Par surabondance de miséricorde	43
Souffrances de la Passion	47
Souffrances physiques, psychologiques et morales	48
Dans la paix et dans la joie	51
Quand l’exégèse est délicate	55
Le Serviteur souffrant	56
La déréliction	57
Pour montrer sa justice	59
Une chair semblable à celle du péché	61
L’acte de condamnation cloué à la croix	62
Dieu l’a fait péché pour nous	63
Devenu Lui-même malédiction pour nous	64
Dieu n’a pas épargné son propre Fils mais	
L’a livré pour nous tous	66

Chapitre V	
Le mérite, le rachat, le sacrifice	69
Oblation d'amour : le mérite	70
La charité, source de mérite	70
Le mérite du Christ, toujours infini de valeur	73
Le Christ, Chef du Corps mystique	76
Prix du sang : le rachat et l'acquisition	78
Le rachat	78
Acquisition et rédemption	83
Oblation et immolation : le sacrifice	86
Théologie du sacrifice	86
De l'Ancien au Nouveau Testament	88
Le sang de la Pâque	90
Le sang de l'Alliance	91
Le sang de l'expiation	92
Le Sacrifice par excellence	95
Voici l'Agneau de Dieu	98
Conclusion	
Dans l'amour de Dieu et la patience du Christ	102
Bibliographie	108
Table des matières	109

